



Région Centre



Pays du Giennois

Contrat Régional du Pays du Giennois 2007 - 2011



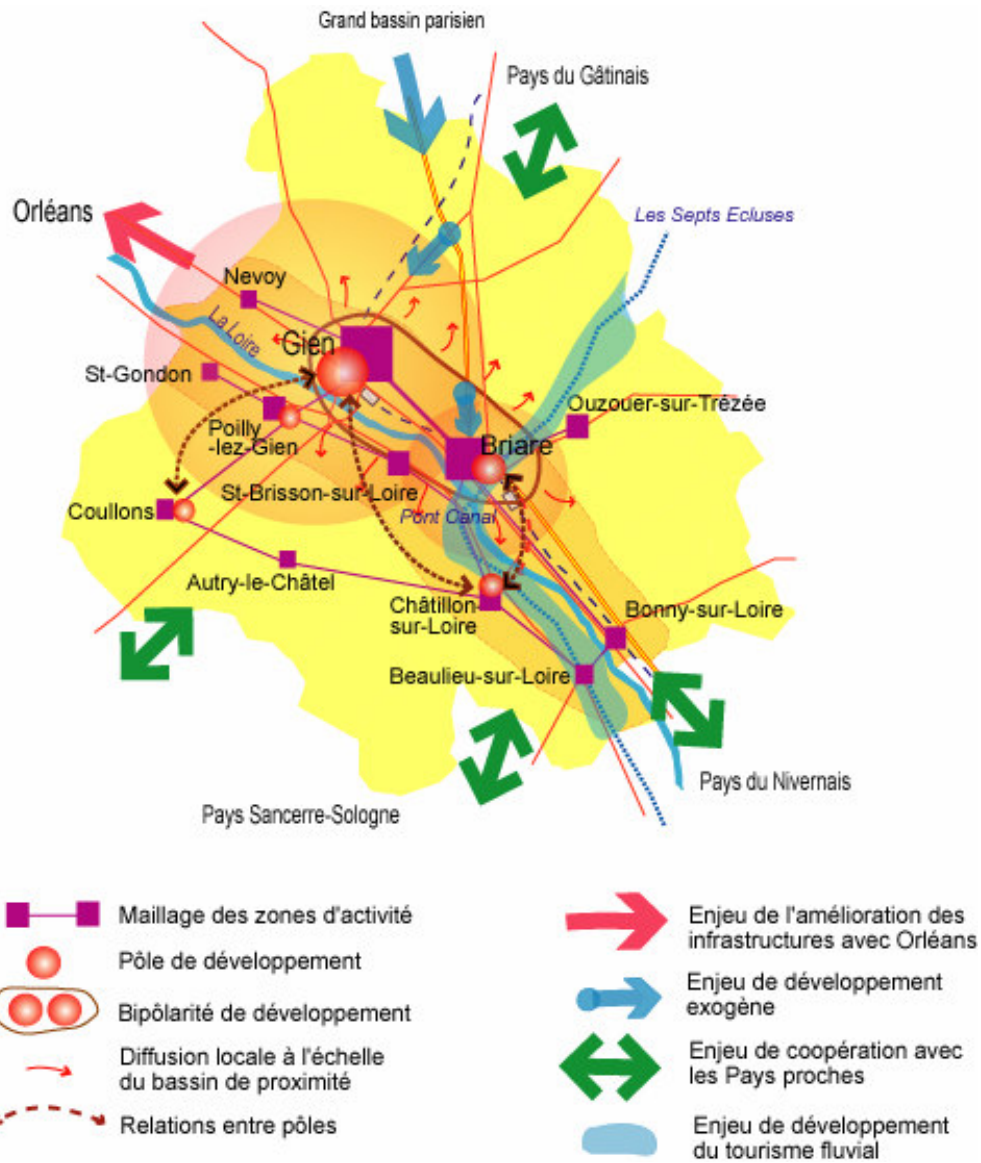
Syndicat Mixte du Pays du Giennois
1, rue des Loriots
45 500 Gien

Tél / Fax : 02.38.38.06.60.
paysdugiennois@wanadoo.fr

		Enveloppe initiale	Enveloppe de performance (pour mémoire)
OBJECTIF I	DEVELOPPER LES RICHESSES DU PAYS POUR UNE ECONOMIE PROSPERE	1 977 000	725 300
AXE I	Accompagner le développement économique	1 511 000	695 300
Action 1	Compléter les outils du développement économique	1 145 000	411 500
Action 2	Renforcer l'artisanat et le commerce	116 000	233 800
Action 3	Conforter une activité agricole durable	250 000	50 000
AXE II	Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi	292 500	0
Action 4	Développer la formation et le niveau de qualification de la population active	292 500	0
AXE III	Dynamiser le développement touristique	173 500	30 000
Action 5	Optimiser l'attrait et l'accueil touristique	173 500	30 000
OBJECTIF II	OFFRIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE	2 607 700	129 000
AXE IV	Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues	498 100	129 000
Action 6	Mettre en valeur les villages	313 100	50 000
Action 7	Valoriser le patrimoine culturel et historique local	185 000	79 000
AXE V	Adapter l'offre de services aux besoins de la population	2 109 600	0
Action 8	Organiser les services publics et associatifs	455 500	0
Action 9	Développer les équipements sociaux, culturels, associatifs et sportifs	1 654 100	0
AXE VI	Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles	0	0
OBJECTIF III	DYNAMISER ET PROMOUVOIR L'IDENTITE DU PAYS	170 300	52 700
AXE VII	Développer les relations avec l'extérieur	170 300	52 700
Action 10	Améliorer l'attractivité touristique du territoire	170 300	52 700
AXE VIII	Développer les supports et les outils de communication	0	0
Enveloppe fongible		65 000	10 000
TOTAL		4 820 000	917 000
Enveloppe globale		5 737 000	

Seule l'enveloppe initiale fait l'objet de la contractualisation pour les années 2007 – 2008. Lors du Bilan à mi-parcours, une dotation complémentaire dite « enveloppe de performance » peut être affectée sous réserve que le taux de mandatement des crédits soit au moins égal à 25% sur la base des montants effectués par la Région ou des dossiers complets d'appel de fonds.

Principaux enjeux liés au développement du Pays du Giennois



OBJECTIF I

Développer les richesses du Pays pour une économie prospère

Contexte

Le Pays du Giennois est situé à l'extrémité Sud-Est du Loiret, à la limite de trois départements et de deux régions. Cette situation renforce sa position de lieu de passage. Traversant le Pays d'Est en Ouest, la vallée de la Loire constitue un axe naturel particulièrement structurant.

A 150 Km de Paris, le Pays bénéficie des effets de l'A 77. A travers ses 3 échangeurs, l'autoroute relie le territoire à la région Ile-de-France en une heure. L'aménagement de l'A 77 entre Dordives et Nevers, avec sa vocation nationale et européenne représente une opportunité de désenclavement et de développement économique pour le Pays.

Le territoire se donne comme objectif majeur de maintenir mais aussi d'accueillir de nouvelles entreprises dans les meilleures conditions d'installation possibles. Le Pays souhaite favoriser son développement économique par l'implantation de zones d'activités sur son territoire et localisées près des diffuseurs.

Afin de conserver une bonne qualité de vie et d'accroître le nombre d'actifs, le Pays du Giennois se doit de continuer son action en faveur du maintien, de la modernisation, du développement, de la création et surtout de la transmission - reprise d'entreprises. Cet objectif est décliné par filière économique : industrie, artisanat - commerce, agriculture, tourisme et formations liées à ces domaines.

AXE I : Accompagner le développement économique

Action 1 : Compléter les outils du développement économique

Action 2 : Renforcer l'Artisanat et le Commerce

Action 3 : Conforter l'activité agricole

AXE II : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi

Action 4 : Développer la formation et le niveau de qualification de la population active

AXE III : Dynamiser le développement touristique

Action 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique

AXE I

Accompagner le développement économique

Contexte

Le tissu économique du Pays du Giennois se compose de 1 768 établissements, dont 13,6 % dans l'industrie, 28,6 % dans le commerce, 43,6 % dans les services et 14,2 % dans la construction. Le tissu industriel du Giennois est caractérisé par un ensemble de PME / PMI et fournit près d'un emploi sur 4. Les secteurs du commerce et des services contribuent respectivement à 11 % et 51,4 % des emplois. La construction occupe 8 % des emplois.

L'offre commerciale se caractérise par une certaine prépondérance en matière de commerces alimentaires et de commerces automobiles. Son tissu commercial est plus dense que celui de zones comparables. Toutefois, les situations ne sont pas uniformes selon les communes. Les commerces sont plutôt concentrés dans les chefs lieux de cantons et les principaux bourgs et tendent à disparaître dans les petites communes. Les entreprises artisanales représentent une densité de 14 artisans pour 1 000 habitants. Cependant, on observe un vieillissement des chefs d'entreprises, le problème de transmission – reprise en découle.

L'activité agricole conserve un poids économique important et maintient un tissu rural vivant. Les surfaces agricoles utiles représentent 38.600 hectares et couvrent près de 43% de la superficie du Pays. En employant 844 actifs, l'agriculture du Giennois occupe 5% des actifs. La polyculture (céréales, oléagineux), l'élevage et la viticulture sont prédominants sur le Pays. Il se caractérise par des structures de moyenne et petite taille et par une production animale. A l'avenir, la transmission et la reprise d'entreprise ainsi que la mise aux normes des bâtiments d'élevage restent deux des problèmes majeurs de l'agriculture locale. La coopération est assumée par un certain nombre de CUMA et la volonté de diversification est bien réelle.

Le Pays a réaffirmé sa volonté de maintenir l'activité agricole en privilégiant un soutien des projets à la diversification agricole et l'activité commerciale et artisanale en soutenant leur modernisation.

Objectifs

- Améliorer l'attractivité du territoire
- Aider à la modernisation de l'appareil de production
- Valoriser le développement de zones d'activité dans un cadre intercommunal
- Soutenir l'activité économique et les emplois
- Développer des dispositifs de soutien aux entrepreneurs
- Soutenir le développement des entreprises artisanales et commerciales
- Accompagner les créateurs et les repreneurs d'activités économiques en particulier dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture
- Agir en faveur du maintien de l'activité agricole
- Développer les filières de qualité et l'aide à la modernisation de l'outil de production

Action 1 : Compléter les outils du développement économique

- 1 – Etude de faisabilité d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprise
- 2 – Soutien aux zones d'activité

Action 2 : Renforcer l'Artisanat et le Commerce

- 1 – Mise en place d'une O.R.A.C.
- 2 – Acquisition et réhabilitation d'espaces commerciaux
- 3 – Développement des Points Multi-Services en milieu rural (PMS)

Action 3 : Conforter l'activité agricole

- 1 – Soutien aux filières
- 2 – Soutien à la diversification des exploitations
- 3 – Sécurisation environnementale des exploitations

Objectif I	AXE I	Action 1
DEVELOPPER LES RICHESSES DU PAYS POUR UNE ECONOMIE PROSPERE	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	COMPLETER LES OUTILS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la création d'entreprises et le tissu économique local - Améliorer l'attractivité du territoire - Maintenir les activités existantes et en accueillir de nouvelles - Offrir de nouveaux emplois 		
CONTENU		

1 – Etude de faisabilité pour la mise en place d'un incubateur - pépinière d'entreprises

Pour favoriser et aider des créateurs dans l'élaboration de leur projet d'entreprise dans les domaines organisationnels, juridiques, industriels, économiques et commerciaux, le Pays accompagnera les collectivités proposant de l'immobilier locatif. Cette offre peut se décliner tout d'abord sous la forme d'un incubateur, puis dans un second temps d'une pépinière d'entreprises qui permettra d'offrir un hébergement et des services à coûts partagés. L'étude définira les besoins.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté des Communes Giennesoises

Modalités :

- Taux de subvention : 40 %
- Cette étude devra être confiée à un tiers qualifié

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Etude de faisabilité pour la mise en place d'un incubateur - pépinière d'entreprises	Communauté des Communes Giennesoises	7 500	7 500	40	3 000

2 – Soutien aux zones d'activités

Afin de répondre à la pénurie de terrains industriels viabilisés, le Pays souhaite renforcer la dynamique de développement industriel et constituer un véritable pôle « Gien - Briare » en profitant des facilités d'accès de l'A77. Il s'agit de susciter l'implantation de nouvelles entreprises et conforter l'emploi. Les parcs d'activités existants représentent une surface de 172,67 ha. La surface disponible viabilisée est de 25,27 ha. L'ensemble des parcs d'activités en projets sur le Pays du Giennois représentent 166,48 ha.

Suite à de nombreuses études, la Communauté des Communes Giennesoises et la Communauté des Communes du canton de Briare souhaitent engager la mise en œuvre de deux zones d'activité d'intérêt communautaire et départementale, dont l'acquisition des terrains est faite. Le secteur couvre globalement 77 ha sur Briare (répartis en trois emprises distinctes de part et d'autre de l'A77) et 57,7 ha sur Gien (répartis en quatre emprises distinctes situées aux abords de la D940). Aujourd'hui, tous ces terrains sont inoccupés.

Afin de créer les meilleures conditions d'installation des entreprises, une harmonisation des taux de TP et de prix de vente des terrains seraient à envisager.

Nature des investissements :

Acquisition de terrains, travaux de viabilisation, de voirie, réseaux, aménagements paysagers et de services, équipements T.I.C., services et équipements collectifs, ...

Maîtrise d'ouvrage : EPCI, SEM dans le cadre d'une convention publique d'aménagement avec l'EPCI compétent uniquement.

Modalités :

- Taux de subvention : 80% pour les études « démarche qualité environnementale » et les études de faisabilité, 40 % pour les investissements.
- Plafond d'investissements de 1.427.500 € par zone pour la première tranche.

- Le taux de 40% est un taux maximum pouvant être réduit pour tenir compte du bilan financier prévisionnel intégrant les recettes attendues, notamment issues de la vente des terrains (prix de vente du terrain compatible avec le marché local).

- L'aide régionale sera réservée aux seules opérations de création ou d'extension réalisées en intercommunalité.

- Les maîtres d'ouvrages devront s'engager dans la démarche régionale de qualité des zones d'activités adoptée par l'assemblée régionale (choix de 5 champs d'action dont 3 obligatoires l'énergie, le transport, et le chantier, parmi les 11 proposés) avec intervention d'un bureau d'études spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche.

- Les coûts relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage liés à l'application de cette démarche régionale de qualité seront financés au taux de 80%. Cette assistance permettra notamment d'accompagner le maître d'ouvrage dans la définition de cibles prioritaires.

- Une analyse de l'opportunité et de faisabilité du projet de création ou d'extension au regard des schémas locaux ou départementaux en vigueur, ainsi qu'une analyse du taux d'occupation des zones voisines (rayon de l'ordre de 20 km : nom, localisation, taux de remplissage, possibilités d'extension ou non,...) seront fournies. Les études de faisabilité seront également financées au taux de 80%.

- Les services et équipements collectifs (collecte des déchets, restaurant inter-entreprises...) seront éligibles. La desserte des zones en TIC sera éligible aux mêmes conditions.

- Les maîtres d'ouvrage sont invités à :
 - prévoir un projet global d'aménagement, sur le long terme, pour éviter autant que faire se peut, les aménagements au coup par coup.
 - rechercher une complémentarité en termes de développement et de gestion entre ces deux zones distantes de quelques kilomètres l'une de l'autre (activités complémentaires, harmonisation des taux de T.P, promotion commune des zones...).

- Les maîtres d'ouvrage prendront en compte, autant que possible, les mesures suivantes :
 - Prise en compte anticipée de la gestion des eaux (plutôt que de construire des bassins d'orage),
 - Limitation de l'imperméabilisation lors d'aménagements,
 - Prise en considération des éventuels risques d'inondation.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Aménagement de la zone d'activité de « La Bosserie nord » de Gien – 1 ^{ère} tranche : Etudes, viabilisation, aménagement paysager, honoraires	Communauté des communes Giennesoises	2 328 950	1 427 500	40	571 000
Aménagement de la zone d'activité « les Terres du Marchais Barnault » à Briare – 1 ^{ère} tranche : travaux de voirie et de réseaux, honoraires	Communauté de communes de Briare	1 555 000	1 427 500	40	571 000
TOTAL		3 883 950	2 855 000		1 142 000

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - L'emploi et le développement économique - Le développement durable - La création d'entreprises - Les TIC 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre d'emplois nouveaux <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de la démarche qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois confortés - Nombre d'emplois transférés - Nouveaux services ou nouvelles activités mis en place - Nombre d'entreprises accueillies - Part de la surface créée occupée - Nombre de locaux d'activité créés

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Création d'un incubateur	7 500	40	3 000
2 - Soutien aux zones d'activités	2 855 000	40	1 142 000
Total	2 862 500		1 145 000

Objectif I	AXE I	Action 2
DEVELOPPER LES RICHESSES DU PAYS POUR UNE ECONOMIE PROSPERE	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RENFORCER L'ARTISANAT ET LE COMMERCE
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en réseau des entreprises rurales et les échanges d'expériences - Renforcer l'attractivité des points de vente par la mise à disposition de services complémentaires à la population rurale ou périurbaine - Faciliter l'accès de la population locale à des technologies de la communication 		
CONTENU		

1 – Mise en place d'une O.R.A.C.

Le Pays, en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional du Centre, le Département du Loiret et les Chambres consulaires, a conduit une première opération de juillet 2002 à l'automne 2006. Compte tenu de la réussite de cette première opération (110 entreprises soutenues), le Pays souhaite renouveler un accompagnement à l'investissement permettant de renforcer le tissu artisanal et commercial bien représenté mais fragilisé, notamment par le vieillissement des structures. La transmission – reprise doit être soutenue car les dirigeants ne préparent pas assez tôt leur succession. Il est important que les artisans et les commerçants puissent transmettre leur activité dans de bonnes conditions.

Nature des investissements :

- mise aux normes d'hygiène, de sécurité, d'environnement, création et extension du local professionnel, agencement (excepté le mobilier), dissociation des accès au logement et du local professionnel, devantures (sous certaines conditions), signalétique,...
- acquisition de matériel professionnel apportant une plus-value à l'entreprise
- reprise du matériel cédé dans le cadre d'une reprise d'entreprise
- acquisition et équipement de véhicules de tournée,...
- étude de faisabilité à l'échelle du Pays préalable à l'engagement d'une nouvelle ORAC

Maîtrise d'ouvrage : entreprises artisanale, commerciales ou de services. Associations, groupements d'artisans et de commerçants pour les actions collectives.

Modalités :

- Taux de subvention : 80 % pour l'étude et 30% pour les investissements estimés à 2 720 000 €
- En ce qui concerne l'étude, le Pays devra toutefois solliciter en priorité les financements de l'Etat compétent.
- Application des modalités d'intervention régionale adoptées en CPR du 25 mars 2005. En particulier :
 - Animation et coordination de l'opération par le Pays du Giennois,
 - Délai de carence de 3 ans entre deux ORAC (à compter de la date du dernier comité de pilotage soit le 13 juin 2006) et délai de carence de 5 ans entre deux subventions attribuées au même bénéficiaire,
 - Engagement financier de la Région sur les investissements conditionné à l'engagement de l'Etat,
 - Avis du Comité de Pilotage chargé du suivi de l'ORAC sur les demandes de subvention.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Etude économique globale - ORAC	SMPG	20 000	20 000	80	16 000

2 – Acquisition et réhabilitation d’espaces commerciaux

Les communes rurales cherchent à redynamiser leur centre-bourg afin d’assurer un service de proximité à l’ensemble de ses habitants. Il est indispensable que la collectivité s’engage financièrement pour la reprise, la réouverture ou la création d’un commerce de proximité pour lequel la viabilité économique est avérée. Le Pays souhaite maintenir également les marchés hebdomadaires qui réunissent plusieurs producteurs locaux sur un même lieu par l’aménagement des places de marché et l’amélioration de l’accueil de la clientèle.

Nature des investissements :

Etude, acquisition, construction, extension et réhabilitation de bâtiments, aménagements intérieurs et extérieurs, travaux de voirie, éclairage, réseaux, rénovation des sanitaires, achat de bornes d’alimentation, achat de mobilier urbain, aménagement paysager, plantations,...

Maîtrise d’ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 30% pour les projets de construction ou d’extension en maîtrise d’ouvrage communale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Taux de subvention 45% pour les projets de construction ou d’extension en maîtrise d’ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Ces taux seront minorés de 15 points dans le cas de construction ou d’extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.
- L’aide régionale ne portera que sur la partie commerce uniquement (partie logement exclue) et qu’après étude d’opportunité de chaque projet (étude de viabilité, avis des chambres).
- L’aide régionale ne sera accordée qu’en cas de carence de l’initiative privée.
- Le commerce doit être le dernier de son secteur d’activité dans la commune et ne pas en cas de création, déstabiliser la viabilité d’une entreprise effectuant des tournées sur le même territoire.
- Entretien courant exclu (exemple réfection de toitures...).
- Les locaux ont vocation à rester propriété de la collectivité et donc à être loués et non rétrocédés. En cas de revente du bâtiment par la collectivité dans les 10 ans suivant l’octroi de la subvention, l’aide sera reversée au prorata temporis.
- Toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300 000€ doit être précédée d’un audit énergétique financé dans le cadre du futur dispositif succédant à la convention Région-ADEME selon les modalités du cahier des charges régional.

OPERATION	Maître d’ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Aménagement de la place du Champs de Foire à Châtillon-sur-Loire	Commune de Châtillon/Loire	290 000	290 000	30	87 000

3 – Développement des points multi-services en milieu rural (PMS)

Le nouveau concept appelé Points Multi-Services (PMS) permettra de renforcer l’attractivité des petits commerces à dominante alimentaire en milieu rural, en développant de nouveaux services : point banque, dépôt pressing, relais colis,...Il intégrera également les TIC grâce à un poste multi-médias avec accès internet. Cette démarche s’intègre à la politique de soutien au commerce de proximité en milieu rural que prône le Pays.

Le Pays du Giennois envisage l’installation de 3 PMS sur 2 ans.

Nature des investissements :

Achat de matériel informatique et bureautique, de mobilier spécifique, signalétique, kit de communication (guide pratique, cartes de fidélité, affichettes, etc...),...

Maîtrise d'ouvrage : Commerces – Syndicat Mixte du Pays du Giennois

Modalités :

- Avis technique sur la faisabilité de l'opération par la CCI du Loiret.
- Avis du groupe de réflexion sur l'éligibilité des projets en concertation avec le maire des communes concernées ou son représentant.
- L'implantation d'un PMS ne devra pas concourir à faciliter le retrait d'un service public.
- Pour le financement de 3 PMS, la dépense prévisionnelle pour les investissements privés est de 15.000 € - Taux de subvention : 80 %
- Pour le financement de l'animation du réseau (animé par la CCI du Loiret), la dépense prévisionnelle est de 1.250 € TTC - Taux de subvention : 80 %
- Les projets de PMS seront développés dans des commerces à dominante alimentaire, dernière entreprise de la commune de moins de 2000 habitants et dans son secteur d'activités.
- Le Pays devra veiller au respect des modalités mentionnées dans le convention cadre entre la Région Centre et la CRCI.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Animation du réseau des PMS en milieu rural	SMPG	2 500	1 250	80	1 000

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - L'emploi et le développement économique - Le développement durable - La création d'entreprises 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre d'emplois nouveaux - Pérennisation des activités artisanales et commerciales de proximité - Maintien du lien social <p>Conséquence sur l'environnement :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois confortés - Nombre d'emplois transférés - Nouveaux services ou nouvelles activités mis en place - Nombre de créations/reprises - Investissements générés - Nombre d'entreprises aidées

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Etude économique globale pour la mise en place d'une O.R.A.C.	20 000	80	16 000
2 – Acquisition et réhabilitation d'espaces commerciaux	290 000	30	87 000
3 – Développement des points multi-services en milieu rural (PMS) - Animation	1 250	80	1 000
3 - Développement des PMS en milieu rural - Investissements privés	15 000	80	12 000
Total	326 250		116 000

Objectif I	AXE I	Action 3
DEVELOPPER LES RICHESSES DU PAYS POUR UNE ECONOMIE PROSPERE	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CONFORTER UNE ACTIVITE AGRICOLE DURABLE
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la modernisation de l'appareil de production - Assurer une meilleure utilisation et rentabilité du matériel - Valoriser et renforcer les filières et les productions locales - Assurer une meilleure qualité des produits - Contribuer à la protection de l'environnement et à la prévention des pollutions 		
CONTENU		

L'intervention du Pays du Giennois vise à encourager la modernisation des groupements d'agriculteurs pour des investissements liés à :

- l'amélioration de la qualité des productions locales,
- le respect de l'environnement,
- la qualité des paysages,
- l'amélioration des conditions de travail et de production.

Modalités communes :

- Avis de la Chambre d'agriculture et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt sur les dossiers.
- Pour les individuels : Pas de subvention inférieure à 3 000 € ni supérieure à 10 000 €
- *Concernant les CUMA :*
 - Le siège de la CUMA est situé sur le Pays, la moitié des adhérents possèdent leur siège d'exploitation sur le Pays.
 - L'acquisition de matériel en commun sera soutenue de façon privilégiée dans le cadre des CUMA sous réserve de l'adoption par la CUMA de la charte régionale des CUMA.
 - Le renouvellement de matériel à l'identique est exclu, l'acquisition d'un deuxième matériel doit être justifié par un accroissement de l'activité liée à ce matériel de 50 % et/ou du nombre de utilisateurs (de 50 %).
 - Le matériel doit être utilisé par au minimum 4 adhérents
 - la moitié des utilisateurs, au moins, doivent avoir leur siège d'exploitation sur le Pays ou la CUMA doit y avoir son siège.
 - Le dossier doit faire apparaître les conséquences de l'utilisation du matériel sur la qualité des produits et sur l'environnement.
 - La dépense subventionnable est au **minimum** de **8 571 €** et au **maximum** de **80 000 € HT** par dossier avec un **taux de subvention** de **35 %**.
 - Exclusion : Le matériel exclu est le matériel de base et de récolte : tracteurs, moissonneuse batteuse, matériel de drainage, remorques, et la construction et/ou l'aménagement de hangars.
 - Les projets proposés seront examinés sous réserve des conclusions d'une étude économique intégrant un avis de la chambre d'agriculture, ou de la FDCUMA pour les dossiers CUMA et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

1 – Soutien aux filières agricoles

a) Elevage

L'élevage est prédominant dans le Pays (47 exploitations sur 339). En moyenne, le tiers de la superficie agricole est directement consacrée à l'élevage. Le Pays compte 22% de cultures fourragères. Les élevages bovin et caprin restent les principales productions des exploitations. Afin de pérenniser cette activité et d'encourager son développement, il apparaît nécessaire de mettre en place un accompagnement des projets pour les constructions de bâtiments d'élevage et l'acquisition de matériel contribuant à l'amélioration des conditions de travail et de production.

Nature des investissements pour les constructions :

Construction, extension, aménagement de bâtiments d'élevage, de stabulations, de stockage de fourrage et de paille.

Maîtrise d'ouvrage : Agriculteurs individuels

Modalités :

- Taux de subvention : 40 %, sous réserve d'une part significative de bois en classe 2.
- Dépenses plafonnées à 25.000 € H.T. par maître d'ouvrage.
- Projets éligibles jusqu'à la signature des Conventions CAP filières afférentes.

Nature des investissements pour l'acquisition de matériel :

Tonne à lisier, épandeur à fumier, bétailière – barrières, cage et couloir de contention, enrubanneuse en continue, épareuse, faucheuse, ...

Maîtrise d'ouvrage : C.U.M.A. (uniquement) avec un taux de 35%

Modalités (voir cf_conditions supra)

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Achat d'un combi-crop	CUMA de Adon	25 000	25 000	35	8 750
TOTAL			25 000		8 750

b) Céréales et oléagineux

Plus de 80% de la superficie agricole est labourée avec 58% des surfaces occupées par les céréales et 31% par les oléagineux. Le Pays se caractérise par une agriculture extrêmement variée, reflet de la diversité des sols. Ces acquisitions de matériel sont destinées à l'amélioration des conditions de travail et de production.

Nature des investissements :

Acquisition de matériel (Maxi-culteur – semoir à engrais vert, pulvérisateur, épareuse rapprocheur d'andains, presse ramasseur, ...)

Maîtrise d'ouvrage : C.U.M.A. uniquement avec un taux de 35%

Modalités : (voir pour les CUMA cf_conditions supra)

Les tracteurs, moissonneuses et pulvérisateurs ne sont pas éligibles.

2 – Soutien à la diversification des exploitations

Le Pays propose le développement de l'accueil en milieu rural, de la vente à la ferme et de production, stockage, transformation et commercialisation, distribution de produits locaux, vente à distance dans le cadre de circuit court de vente.

Nature des investissements :

Etudes économiques, construction, réhabilitation, aménagement de locaux de production et de transformation, de vente et d'accueil, acquisition de matériel et d'équipements, aménagement des abords immédiats, véhicules pour les marchés,...

- **En présence d'un circuit court de vente** (vente à la ferme, commercialisation directe auprès des commerçants, vente sur les marchés...) ou agritourisme

Les investissements de production, transformation, commercialisation sont éligibles, notamment dans le domaine de l'agriculture biologique

- **En l'absence de circuit court de vente ou de transformation** (ou de conditionnement)

Seules les productions « marginales » seront soutenues afin de ne pas perturber des filières régionales ou des marchés sensibles.

Ainsi seront exclues la filière biologique, les productions relevant de l'OCM (céréales, oléagineux, filière biologique, bovins lait et viande, ovins...) et certaines productions comme les fruits (pommes et poires), légumes (pommes de terre, oignons, carottes...), miel... ou toute autre filière faisant l'objet d'une structuration au niveau régional.

Maîtrise d'ouvrage : Exploitants, groupements d'agriculteurs (au moins 4 exploitations en structure associative, GIE, GDA, coopératives, syndicats) ..., CUMA

Modalités :

- **Subvention régionale** : 30 000 €
- Taux de subvention : 25 % pour les exploitants, 35% pour les groupements d'agriculteurs, les CUMA (cf conditions CUMA ci-dessus) et les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans.
- Dépenses plafonnées à 40.000 € H.T. pour les exploitants.
- Exclusions : entreprises agro-alimentaires, SARL (sauf si adossée à une exploitation)

3- Sécurisation environnementale des exploitations

La sécurisation des stockages d'hydrocarbures et d'engrais, la création et l'amélioration d'aires de lavage du matériel, la modernisation des matériels de pulvérisation, la sécurisation des locaux de stockage des produits phytosanitaires et hydrocarbures est une nécessité.

Nature des investissements :

Etude, travaux de démolition ou de construction ou d'aménagement des locaux de stockage des produits phytosanitaires et hydrocarbures, matériel alternatif de désherbage, aménagements paysagers, acquisition de cuve à double parois, bac de rétention, cuve à fuel et à engrais liquide, ...

Maîtrise d'ouvrage : Exploitants agricoles, CUMA

Modalités :

- **Subvention régionale** : 30 000 €
- Taux de subvention : 40 % pour les maîtrises d'ouvrage individuelle avec un plafond de dépenses de 25 000 € et 35% pour les CUMA (cf conditions CUMA ci-dessus).
- Diagnostic environnemental obligatoire réalisé par un tiers qualifié pour les investissements liés à la sécurisation des exploitations et engagement de l'agriculteur à effectuer l'ensemble des préconisations et des investissements.

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - L'emploi et le développement économique - Le développement durable - Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager - Protection de l'environnement : valorisation de la filière bois et gestion des ressources 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation des activités agricoles - Opérations collectives <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du territoire - Qualité de l'environnement, des paysages, gestion des ressources naturelles - Valorisation de la filière bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois confortés - Nombre de diagnostics réalisés - Nombre d'opération de mise aux normes et de qualification - Evolution du nombre d'exploitations qualifiées - Nombre de bâtiments avec une part bois significative

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Soutien aux filières agricoles	453 929	25-35-40	190 000
2 - Soutien à la diversification des exploitations	120 000	25 - 35	30 000
3 - Sécurisation environnementale des exploitations	75 000	40	30 000
Total	648 929		250 000

AXE II

Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi

Contexte

Le Pays du Giennois présente un taux d'emploi équilibré. Il est fortement intégré vis à vis de l'emploi, les 4/5^{ème} des postes offerts sont occupés par les résidents du Pays. La catégorie ouvrière est représentée de façon massive, suivie des employés et des professions intermédiaires. L'activité économique est très concentrée sur le canton de Gien qui accueille 85 % des emplois, suivi dans une moindre mesure, de celui de Briare.

Selon les conclusions faites dans l'étude sur les services à la population, la faiblesse de l'offre d'emplois, les problèmes d'insertion et de formation professionnelle constituent un handicap pour le Pays, notamment un frein au développement de l'emploi et à l'adaptation de la population active. Au-delà des licenciements dus aux fermetures de plusieurs entreprises, la situation sur le marché du travail s'explique par d'autres phénomènes. La qualification du bassin de main d'œuvre, en deçà des attentes actuelles des entreprises ne contribue à dynamiser le marché du travail.

Des efforts de formation sont nécessaires, notamment pour répondre aux besoins de recrutements des secteurs du commerce, de la maintenance et du B.T.P. L'éloignement des sites de formation comme Montargis, Orléans et Bourges, pose des difficultés d'accès pour les personnes ne disposant pas de véhicule.

De plus, il est nécessaire d'aider les entreprises du territoire à se repositionner et à améliorer leurs performances, à accroître leurs parts de marché et à anticiper les mutations économiques.

La création de structures d'accueil, de formation et d'hébergement en faveur des personnes handicapées au sein du Pays doit être encouragée pour faire face aux nombreux problèmes rencontrés par cette population fragilisée.

La forte progression du taux de chômage depuis 2003 incite les partenaires locaux et le Pays à renforcer leurs actions en matière d'insertion et d'appui au développement de la formation professionnelle pour toutes catégories de population.

Objectifs

- Améliorer l'attractivité du territoire
- Adapter l'offre de formation et d'emploi à la population
- Développer des dispositifs d'accueil en faveur des populations fragilisées
- Développer des dispositifs de soutien aux entrepreneurs

Action 4 : Développer la formation et le niveau de qualification de la population active

- 1 – Mise en place de diagnostics individuels de performance auprès des entreprises artisanales (CAPEA)
- 2 – Développement des dispositifs d'accueil en faveur des populations fragilisées

Objectif I	AXE II	Action 4
DEVELOPPER LES RICHESSES DU PAYS POUR UNE ECONOMIE PROSPERE	AGIR POUR LA FORMATION ET L'INSERTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI	DEVELOPPER LA FORMATION ET LE NIVEAU DE QUALIFICATION DE LA POPULATION ACTIVE
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises du territoire par des dispositifs de conseils individualisés - Permettre à chaque artisan de trouver une démarche de progrès adaptée à ses besoins - Créer, adapter et rendre plus efficaces les dispositifs de formation professionnelle en prenant en compte les besoins des entreprises - Permettre aux entreprises de se repositionner et d'améliorer leurs performances, d'accroître leurs parts de marché et d'anticiper les mutations économiques - Favoriser le développement des services en faveur des personnes fragilisées - Faciliter le déplacement des personnes et l'accès aux services en favorisant l'émergence de solutions alternatives de transport - Maintenir ou créer de l'emploi 		
CONTENU		

1 – Mise en place de diagnostics individuels de performance auprès des entreprises artisanales (CAPEA) : Pour mémoire (démarche régionale)

2 – Développement des dispositifs d'accueil en faveur des populations fragilisées

a) Accès à la formation par le soutien à la mobilité et à l'accessibilité aux structures de formation

Dans l'étude sur les Services à la Population, il est apparu que le manque de transport est pénalisant pour les demandeurs d'emploi, que le niveau de connaissance des métiers est insuffisant et qu'un décalage existe entre les métiers recherchés par certains jeunes et les perspectives d'emplois proposées au sein du Pays. Il est impératif de permettre à toute personne ayant des difficultés de mobilité, d'accéder aux formations, aux T.I.C., aux activités socio-éducatives et culturelles, à l'emploi, et d'effectuer dans les meilleures conditions les actes de la vie quotidienne (bénéficier des savoirs de base).

Le public visé est tout public, prioritairement le public en insertion et les personnes âgées.

Nature des investissements : Acquisition de matériel informatique destiné à la formation et de véhicule de transport.

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI, Associations

Modalités :

- Taux de subvention : 25 % pour les communes et 40% pour les EPCI et les associations
- La fréquentation, le rayonnement et le coût du service offert devront être précisés.
- L'avis des autorités compétentes en matière de transport, notamment du Conseil Général du Loiret sera sollicité sur les projets.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Achat de matériel informatique et d'un mini-bus	Association G-Fai à Beaulieu sur Loire	43 750	43 750	40	17 500

b) Développement de structures d'accueil pour les personnes handicapées et fragilisées

Les structures d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées et dites fragiles au sein du Pays sont insuffisantes et parfois inadaptées (CAT, organisme de formation). La création de structures adéquates doit être encouragée pour faire face à ces problèmes.

Nature des investissements : Etudes, construction, aménagement, extension, réhabilitation, aménagement intérieur, aménagement des abords, plantations, aménagement de plateformes de chargement, équipement mobilier, honoraires.

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI, Associations

Modalités :

- Taux de subvention : 40% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage communale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE,
- Taux de subvention : 55% pour les associations. 55% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Ces taux seront minorés de 15 points dans le cas de construction ou d'extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.
- Pour les projets supérieurs à 300.000 €, un audit énergétique devra être réalisé.
- Les travaux réalisés en régie sont exclus des financements régionaux, seule l'acquisition de matériaux est éligible

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Construction d'un atelier cuisine à Gien, aménagement intérieur et extérieur, construction voies de chargement, équipement mobilier	Association ADAPEI	500 000	500 000	55	275 000

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - L'emploi et le développement économique - Le développement durable - Aménagement d'un territoire solidaire - Organisation et structuration d'une offre de services de proximité - Appui aux projets en faveur des personnes en voie d'exclusion - Protection de l'environnement : valorisation de la filière bois - Les T.I.C. 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des services à la population - Prise en compte des besoins des populations fragilisées en milieu rural <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la construction bois et des normes HQE 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois confortés - Nombre de diagnostics réalisés - Nombre d'entreprises diagnostiquées - Nombre de services développés ou services nouveaux créés - Nombre de projets de transports à la demande réalisés - Nombre de bâtiments HQE et/ou avec une part bois significative

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Mise en place du diagnostic CAPEA	P.M		P.M
2 - Développement des dispositifs d'accueil en faveur des populations fragilisées	543 750	25-40-55	292 500
Total	543 750		292 500

AXE III

Dynamiser le développement touristique

Contexte

L'offre du Giennois en hébergements touristiques est caractérisée par une forte croissance des formules en milieu rural. En effet, le Pays bénéficie d'un parc de 29 hôtels, 15 chambres d'hôtes, 49 gîtes ruraux, 5 gîtes de séjours et d'étapes, 9 campings mais également des meublés touristiques.

L'absence d'aires d'accueil pour camping-cars pénalise la venue des touristes adeptes de ce mode d'hébergement.

Certaines structures souhaitent se labelliser ou renforcer le label « Tourisme et handicaps ». C'est une marque de qualité créée par le Ministère chargé du Tourisme pour la clientèle en situation handicap. Le label identifie l'accessibilité des lieux de vacances, de loisirs ou de culture, pour les personnes ayant besoin d'adaptations pour les principales déficiences : motrice, visuelle, auditive et mentale. La demande du label est une démarche volontaire. Un large effort reste encore à faire pour sensibiliser les professionnels du tourisme ou prestataires de service et pour améliorer l'accessibilité des équipements et l'information.

Une mise en réseau des informations ainsi qu'une coordination des actions sont absolument nécessaire pour renforcer la notoriété touristique du Pays du Giennois. Cela permettra de l'identifier comme une destination de qualité et de véhiculer une image attractive et accueillante. Pour ce faire, le Pays souhaite continuer à valoriser son territoire grâce à la mise en place de documents touristiques et grâce à la création d'un site internet.

Le Pays souhaite donc engager des actions de développement touristique structurantes afin de garantir une qualité d'accueil et d'allonger la durée des séjours touristiques sur le Pays.

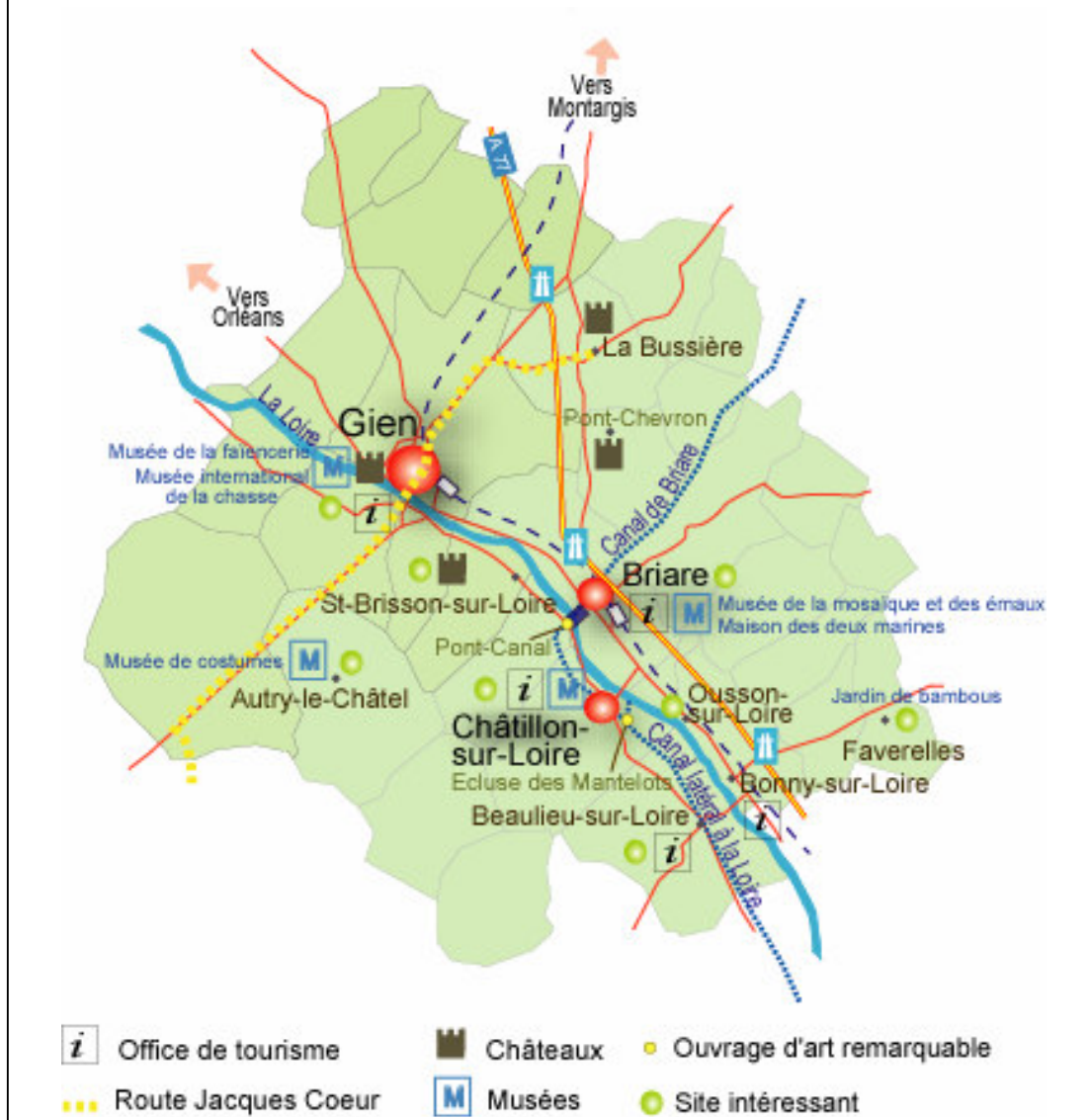
Objectifs

- Professionnaliser les acteurs du tourisme
- Valoriser l'hébergement
- Optimiser l'attrait et l'accueil touristique
- Maintenir et créer des partenariats

Action 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique

- 1 – Soutien à l'accueil et aux visites des personnes handicapées
- 2 – Soutien aux aménagements et équipements touristiques
- 3 – Aménagement et équipement d'hébergements de plein air et d'aires de camping-cars
- 4 – Développement de la communication du Pays

Les principaux attraits touristiques du Pays du Giennois



Objectif I	AXE III	Action 5
DEVELOPPER LES RICHESSES DU PAYS POUR UNE ECONOMIE PROSPERE	DYNAMISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OPTIMISER L'ATTRAIT ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une qualité d'accueil - Développer les activités de loisirs sous toutes leurs formes - Allonger la durée des séjours touristiques sur le Pays - Développer l'attrait touristique du Pays - Renforcer son image de marque - Améliorer la connaissance du territoire pour attirer la clientèle touristique 		
CONTENU		

1 – Protection, sensibilisation et découverte du patrimoine lié à l'eau

L'eau constitue un élément majeur de l'identité touristique du Pays. La mise en valeur du patrimoine bâti et naturel lié à l'eau constitue un enjeu primordial. Le Pays souhaite soutenir les projets de mise en valeur des étangs, de la Loire et de ses canaux. Ce patrimoine est à découvrir grâce à des aménagements de qualité (sauvegarde et restauration de bâtiments, espace de découverte et d'observation de la faune et de la flore, ...) et à la sensibilisation du public local, scolaire et les touristes, à ces espaces naturels.

Nature des investissements :

Aménagement et mise en valeur des espaces naturels : travaux d'aménagement paysager, plantations, signalétique, support de communication favorisant la découverte du patrimoine, achat de matériel et d'équipement, construction d'un observatoire,

Maîtrise d'ouvrage : Communes, Associations, EPCI

Modalités :

- Taux: 25% pour les associations, 30% pour les communes et 45% pour les EPCI.
- En ce qui concerne le projet de création par l'Association syndicale des propriétaires et des chasseurs de Beaulieu, d'un observatoire de découverte de la faune et de la flore sur l'étang des Brosses, ce projet devra démontrer le caractère touristique (types de public, fréquentation du public, animation, heures d'ouverture...) et intégrer comme le précise le pays, la présence de l'inventaire ZNIEFF établi sur cette zone lors des travaux de réalisation. L'acquisition de matériel lié à l'activité pure de la chasse est exclue. L'avis de la Direction de l'Environnement sera sollicité sur ce projet.

Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Décapage et stabilisation du terrain, achat de panneaux signalétiques et de mobilier en bois pour la mise en valeur des îles de Bonny en bord de Loire entre le pont et le hameau "les loups"	Commune de Bonny sur Loire	30 000	30 000	30	9 000
Création d'un espace observation et de découverte de la faune et de la flore sauvage "étang des Brosses" à Beaulieu sur Loire : acquisition et réhabilitation de l'étang (nettoyage, terrassement, construction d'ouvrages hydrauliques), aménagement pour l'accueil du public (construction d'un observatoire, panneaux pédagogiques, achat de matériel pour l'observation)	Asso. syndicale des propriétaires et des chasseurs de Beaulieu/L.	76 000	76 000	25	19 000
TOTAL			106 000		28 000

2 – Soutien à l'accueil et aux visites des personnes handicapées

Renforcer et soutenir l'accès et la conservation du label tourisme et handicap déjà présent sur le territoire. Il s'agit de soutenir l'accueil et les visites, dans les meilleures conditions, aux personnes présentant des handicaps de toute nature dans le cadre des activités de tourisme et de loisirs.

Nature des investissements :

Achat de matériel : audio guide, boucle magnétique et combiné amplifié, téléphone à touches larges,

Création et impression de plans parking et circuits touristiques adaptés aux personnes à mobilité réduite et transfert pour visualisation sur Internet.

Maîtrise d'ouvrage : Associations, communes,

Modalités :

- Taux de subvention : 25% pour les communes, 40% pour les EPCI et les associations

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Achat de matériel et création, impression de document	OTSI de Briare	22 500	22 500	40	9 000

3 - Soutien aux aménagements et équipements touristiques

Par rapport à la richesse et la diversité du patrimoine local et des paysages, il s'agit de valoriser les espaces de loisirs existants, les nouveaux aménagements et équipements touristiques, insuffisants liés à un site touristique. La création ou l'aménagement d'espaces dédiés à des activités touristiques et de loisirs confortent le cadre de vie rural. Le Pays souhaite encourager les initiatives publiques et privées en matière de développement d'équipements touristiques de qualité (musées, salles d'expositions, base de loisirs, piscine).

Nature des investissements :

Etudes, préparation du terrain, construction, réhabilitation, extension de bâtiments et de structures, aménagement intérieur et extérieur de locaux, création de salle d'exposition et d'accueil, support de communication favorisant la découverte du patrimoine, achat de matériel et d'équipement, aménagement paysager, arrosage automatique, éclairage et électricité, achat de mobilier et d'équipements, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI, Associations

Modalités :

- Taux de subvention : 45% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage communale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Taux de subvention : 60% pour les associations. 60% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Ces taux seront minorés de 15 points dans le cas de construction ou d'extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.
- Pour les projets supérieurs à 300.000 €, un audit énergétique devra être réalisé. (Il sera financé à 70% dans le cadre de la convention Région Centre – ADEME ou du dispositif lui succédant).
- action limitée aux seuls sites réellement touristiques.
- Les projets devront faire apparaître l'impact sur l'emploi et la fréquentation touristique. Les projets seront soumis pour avis à la Direction du Tourisme et le cas échéant, de la Culture du Conseil régional.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Agrandissement du musée : création d'une grande salle d'accueil, d'un nouvel espace d'exposition, d'une billetterie, d'un espace extérieur (zone accueil pique-nique pour scolaires), d'une réserve	Asso. du musée des 2 marines et du Pont-Canal	100 909	92 500	60	55 500
TOTAL			92 500		55 500

4 - Aménagement et équipement d'hébergements de plein air et d'aires de camping-cars

La qualité et la diversité de l'offre d'hébergement de plein air constituent un enjeu pour le développement touristique du Pays. L'on dénombre 9 campings (1 ayant 4 étoiles, 1 ayant 3 étoiles, 6 ayant 2 étoiles et 1 ayant 1 étoile) 11 aires de services, d'accueil et de stationnement pour les camping-cars. Il convient de soutenir la création, la réhabilitation ou la valorisation des aires de détente, de loisirs et d'accueil, qu'il s'agisse d'hébergement de plein air ou d'aires de stationnement pour camping-cars. Ces types d'aménagement sont plébiscités de la part des touristes, de plus en plus nombreux, qui recherchent l'authenticité et un lieu de vie familiale.

Nature des investissements :

Etudes, préparation du terrain, construction, réhabilitation, aménagement de structures (accueil, bureau, bloc sanitaire, ...), aménagement paysager, arrosage automatique, éclairage et électricité, achat de mobilier et d'équipements, aires de jeux, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 30% pour les communes et 45% pour les EPCI
- En ce qui concerne le projet d'aménagement du camping de Bonny sur Loire, le maître d'ouvrage devra s'engager à suivre les préconisations du **référentiel d'hébergements qualifiés vélo** (stationnements vélo à prévoir, réalisation de points d'eau...) et à diversifier ses activités (ex : réalisation de zones de bivouac).

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Aménagement du camping municipale 1 étoile : étude, réfection du bloc sanitaire et du lieu d'accueil du public, aménagement des emplacements, et création une aire de camping-cars : achat d'équipement, installation électrique, délimitation des emplacements, honoraires.	Commune de Bonny sur Loire	200 000	200 000	30	60 000

5 – Développement de la communication du Pays

L'attractivité touristique du Pays ne dépend pas que de la qualité des structures d'accueil et des services proposés. Les supports et outils de communication envisagés par le Pays ont pour but de contribuer à développer sa notoriété, notamment auprès de la population, des partenaires, des entreprises et avant tout, des touristes. L'e-tourisme est nécessaire car c'est un moyen de se développer face à la concurrence. L'outil Web permet la structuration du territoire et des prestataires.

Nature des investissements :

Création d'un site internet, acquisition de matériel et d'équipements, supports de communication (plaquettes, guide, panneau d'exposition, cartes, ...),...

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Giennois.

Modalités :

- Taux de subvention : 60%. Investissements calculés en TTC.
- Exclusion de la promotion de la structure « SMPG ».

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Création d'un site internet portail du Pays du Giennois	S.M.P.G.	16 000	16 000	60	9 600
Création d'un document d'appel et de cartes murales	S.M.P.G.	13 334	13 334	60	8 000
Crédits non affectés sur des projets non-identifiés					3 400
TOTAL			29 334		21 000

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement durable - Aménagement d'un territoire solidaire - Protection de l'environnement : valorisation de la filière bois - Les TIC 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement lien social - Développement des modes d'accueil et de l'accessibilité - Renforcement des partenariats - Enrichir l'information donnée <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la construction bois et des normes HQE 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois confortés - Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de partenariats mis en place - Nombre de bâtiments HQE et/ou avec une part bois significative

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Protection, sensibilisation et découverte du patrimoine lié à l'eau	106 000	25-30-45	28 000
2 - Soutien à l'accès, à l'accueil et aux visites des personnes handicapées	22 500	40	9 000
3 - Soutien aux aménagements et équipements touristiques	92 500	30-45-60	55 500
4 - Aménagement et équipement d'hébergements de plein air et aires de camping-cars	200 000	30	60 000
5 - Développement de la communication du Pays	29 334	60	21 000
Total	450 334		173 500

OBJECTIF II

Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité

Contexte

Le Pays est construit autour de la ville de Gien dont l'aire urbaine rassemble la moitié de la population. Les villes de Briare et de Châtillon sur Loire, respectivement pôles d'emplois et de services intermédiaires complètent la structure urbaine du Pays. Avec près de 44.000 habitants, le Giennois regroupe un petit nombre de communes en moyenne relativement peuplées.

Le patrimoine bâti du Giennois est composé d'édifices importants mais aussi de monuments répartis sur de nombreuses communes. Il s'agit d'apporter un soutien aux communes qui souhaitent restaurer et mettre en valeur leur patrimoine bâti. Le territoire bénéficie également d'un patrimoine lié à l'eau très important qui mérite une attention particulière.

Le Pays doit profiter de ses avantages économiques tout en préservant son cadre de vie de petites villes et villages et ses racines agricoles. Une complémentarité entre le monde rural et urbain doit être trouvée. L'objectif actuel consiste à planifier l'urbanisation afin de préserver la cadre de vie et offrir des services nécessaires et de qualité aux habitants, en renforçant les liens entre la ville et la campagne.

Suite à l'étude, le thème des services à la population appelle à une réflexion globale d'aménagement du territoire pour établir une meilleure répartition de l'offre sur l'ensemble du Pays.

Les actions qui sont engagées au titre du développement des activités culturelles et sportives participent à l'animation locale du Pays ainsi qu'au développement touristique.

L'activité agricole, quant à elle, conserve un poids économique important et maintient un tissu économique vivant. Malgré un classement en zone défavorisée, le Pays apparaît comme une échelle pertinente pour maintenir l'emploi et pour favoriser : la reprise des exploitations par des jeunes agriculteurs, la diversification et les mises aux normes.

AXE IV : Améliorer la qualité de vie des habitants

Action 6 : Mettre en valeur les villages

Action 7 : Valoriser le patrimoine culturel et historique local

AXE V : Adapter l'offre de services aux besoins de la population

Action 8 : Organiser les services publics et associatifs

Action 9 : Développer les équipements sociaux, culturels, associatifs et sportifs

AXE VI : Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles

AXE IV
Améliorer la qualité de vie des habitants
Contexte
<p>Le Pays du Giennois bénéficie d'un patrimoine naturel et bâti - architectural encore relativement bien conservé. Il fait partie intégrante du paysage, aussi est il nécessaire de mener une action sur les espaces ruraux et sur le patrimoine bâti.</p> <p>Par ailleurs, il existe d'une part un équilibre entre la ville centre et les bourgs principaux, et d'autre part entre ces bourgs principaux et leur environnement rural. Ce maillage est une richesse qui participe à la vision qualitative du territoire qu'il est nécessaire de préserver.</p> <p>Outre cette richesse, le Pays souhaite renforcer la mise en valeur des bourgs qui attirent toujours plus d'actifs et de retraités en quête d'une certaine qualité de vie, et conserver et valoriser toutes les richesses patrimoniales. Ces actions permettent d'améliorer le cadre de vie des Giennois. Ces derniers sont attachés à ce patrimoine et souhaitent qu'il soit restauré et mis en valeur. Les projets de restauration et de mise en valeur des petits édifices religieux, des fontaines, lavoirs, ... doivent être soutenus car c'est une source d'attractivité du territoire.</p> <p>D'autre part, la création d'aires de détente est importante, non seulement pour la population locale mais également pour satisfaire à la demande croissante des touristes qui souhaitent offrir un moment de détente et/ou de divertissement à leurs enfants pendant ou après les visites touristiques.</p> <p>Il s'agit également de redonner un souffle à ces espaces souvent délaissés faute d'équipements structurants ou d'aménagements paysagers, et d'autre part de permettre la création de nouvelles aires de détente.</p>
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité du territoire - Protéger, mettre en valeur et restaurer le patrimoine bâti - Offrir des équipements et des lieux de rencontre de qualité - Contribuer à l'amélioration du cadre de vie par des aménagements
<p>Action 6 : Mettre en valeur les villages</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Aménagement des entrées de bourg et des centres bourg 2 – Aménagement et équipement d'aires de détente <p>Action 7 : Valoriser le patrimoine culturel et historique local</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural 2 – Mise en valeur des sites et des monuments

Objectif II	AXE IV	Action 6
OFFRIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE	AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS	METTRE EN VALEUR LES VILLAGES
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité du territoire - Maintenir les habitants et attirer de nouvelles populations - Sauvegarder, restaurer et mettre en valeur les éléments du patrimoine du Pays 		
MODALITES COMMUNES		
<ul style="list-style-type: none"> - Chaque dossier devra comprendre un plan cadastral permettant de localiser les travaux d'aménagement envisagés. - Le maître d'ouvrage devra avoir recours à un homme de l'Art (architecte, paysagiste ou urbaniste) ou CAUE pour établir une analyse de la situation (dysfonctionnements, points noirs...) et concevoir un programme d'aménagement adapté. 		
CONTENU		

1 - Aménagement des entrées de bourg et des centres bourg

Le Pays souhaite donner aux entrées de bourgs ruraux et aux centres bourg un caractère plus attractif par un aménagement paysager, par la création de projets liés à l'accueil, et un aménagement de qualité en matière de circulation, de sécurisation et d'urbanisme.

Nature des investissements :

Etudes, travaux d'aménagement, démontage/démolition de bâtiments disgracieux, paysagement, acquisition de mobilier urbain, éclairage, effacement des réseaux, pistes cyclables, cheminements piétonniers, jeux, honoraires, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 25 % pour les communes et 40% pour les E.P.C.I. avec un plafond de dépenses subventionnables de 90.000 € H.T.
- Dans un esprit de complémentarité avec la politique « Cœur de Village » et conformément au règlement d'application des Contrats Régionaux de Pays, le Contrat régional de pays pourra intervenir au bénéfice de communes engagées dans une opération cœur de village exceptées pour les communes de moins de 200 habitants, pour le financement d'espaces publics, notamment les hameaux et entrées de bourg et sur des projets d'aménagement piétonnier et de pistes cyclables. Ces dernières devront prendre en compte l'accessibilité aux pôles générant des flux quand ils existent (établissements scolaires, gares...).
- Seuls les projets concernant un traitement qualitatif de l'espace seront éligibles, les aspects sécuritaires (bordures de trottoirs notamment) ne seront pris en compte que dans le cadre d'une opération globale d'aménagement (paysager notamment).
- Sont exclus : Le fleurissement annuel, les jardinières, la signalisation routière, les canalisations d'eau et d'assainissement, la bande de roulement (hormis bien sûr pour les pistes cyclables) et le mobilier urbain seul (hormis la signalétique des pistes cyclables), canalisations d'eau et d'assainissement
- Les projets seront soumis au service des « Cœurs de Village » du Conseil régional.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Aménagement de la RD 966 : aménagement de sécurité, pose de bordures et trottoirs, réalisation d'une piste cyclable et piétonne, plantation, mobilier urbain, honoraires	Commune de Bonny sur Loire	90 000,00 €	25	22 500,00 €
Aménagement du centre bourg et des entrées de bourg : aménagements de sécurité et paysagement, éclairage, mobilier urbain, honoraires	Commune de Faverelles (moins de 200 hab.)	90 000,00 €	25	22 500,00 €
Aménagement des entrées Routes de Briare, de Rogny et de La Bussière : aménagement de sécurité, aménagements paysagers, honoraires.	Commune d'Ouzouer sur Trézée	43 200,00 €	25	10 800,00 €
Aménagement de la RD 965 : études, aménagement de sécurité, aménagement paysager, mobilier urbain, honoraires.	Commune de Thou	90 000,00 €	25	22 500,00 €
Aménagement de la rue de Briare : aménagements de sécurité et paysagers, éclairage, mobilier urbain, honoraires.	Commune de La Bussière	90 000,00 €	25	22 500,00 €
Crédits non-affectés sur des projets non-identifiés				137 000,00 €
TOTAL		403 200		237 800

2 - Aménagement et équipement d'aires de détente

La création, l'aménagement et l'équipement d'espaces dédiés aux activités de détente confortent le cadre de vie rurale et la cohésion sociale et s'apparente à un lieu de rencontre et d'échanges. Il s'agit d'offrir à la population des aires de détente de qualité s'inscrivant dans le cadre d'aménagement d'espaces s'intégrant dans leur environnement paysager.

Nature des investissements :

Travaux d'aménagement, construction et aménagement de petites structures, espaces verts, plantations, préparation des terrains, arrosage, éclairage, blocs sanitaires, cheminements, honoraires.

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 30% pour les communes - 45% pour les EPCI
- Intervention d'un maître d'œuvre (architecte ou paysagiste ou urbaniste) ou du CAUE.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Aménagement d'une aire de détente au lieu dit "Terrain des Américains"	Commune de Coullons	56 667	56 667	30	17 000
Création d'un jardin public aux abords de l'église	Commune d'Ouzouer sur Trézée	88 000	88 000	30	26 400
Aménagement de la Place de la Guinchère, démontage de bâtiment, aménagement paysager, mobilier urbain,	commune de Poilly lez Gien	75 000	75 000	30	22 500
Création d'un jardin public aux abords de la salle polyvalente et de la mairie	Commune de Adon	31 400	31 334	30	9 400
TOTAL			251 001		75 300

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement durable - Aménagement d'un territoire solidaire - Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins de la population <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du patrimoine communal - Attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois confortés - Nombre de communes engagées dans un cœur de village - Nombre de partenariats mis en place - Nombre d'artisans concernés

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Aménagement des entrées de bourg et des centres bourg	403 200	25 - 40	237 800
2 - Aménagement et équipement d'aires de détente	251 000	30	75 300
Total	654 200		313 100

Objectif II	AXE IV	Action 7
OFFRIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE	AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS	VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE LOCAL
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité du territoire - Maintenir les habitants et attirer de nouvelles populations - Sauvegarder, restaurer et mettre en valeur les éléments du patrimoine du Pays 		
CONTENU		

Le Pays souhaite sauvegarder, restaurer et mettre en valeur les éléments du patrimoine rural, communal et privé afin de renforcer le potentiel touristique du Pays et améliorer son cadre de vie. Les résultats du bilan du premier Contrat de Pays confirment la légitimité du Pays pour accompagner ces projets qui par leur nature et leur contenu n'auraient pas pu être aidés à une autre échelle.

1 – Restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural

Le petit patrimoine rural, qui souffre de l'usure du temps et d'un manque d'entretien, est aujourd'hui menacé de disparition. Il doit être sauvé pour éviter que ne s'effacent les pages de l'histoire du Pays. La sauvegarde et la mise en valeur des lavoirs, croix, calvaires, décorations et fresques, mobilier religieux, fontaines, édifices civils, patrimoine de proximité, est une priorité, d'autant que les communes et autres associations proposent de plus en plus des circuits permettant de les découvrir.

Nature des investissements :

Travaux de restauration intérieure et extérieure et de mise en valeur des abords, paysagement, signalétique, éclairage, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 30% pour les communes et 45% pour les communautés de communes
- Pas de subvention inférieure à 3 000 €
- Subvention maximum de 20.000 € par élément de patrimoine, sauf pour les privés, subvention limitée à 10 000 €.
- Tout projet de restauration pure sera exclu.
- Mise en valeur par une animation autour du petit patrimoine ou par l'usage ou une mise en réseau exigées avant l'attribution de l'aide régionale
- Sont exclus : les travaux de restauration pure, les travaux de voirie, les travaux éligibles auprès de l'Etat sur des monuments classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, les églises et bâtiments de ferme, les croix de cimetière.

Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Restauration et mise en valeur de : anciens puits, chapelle du château, portail de l'église, calvaires et croix, christ du cimetière, pylône du "Colonel Chevreau"	Commune de Saint Brisson sur Loire	16 667	16 667	30	5 000

2 – Mise en valeur des sites et des monuments

Une des richesses en matière de patrimoine tient à sa diversité. Situés aux confins de la Sologne, du Berry et de la Puisaye, le Giennois présente un paysage et une architecture du Giennois marqués par de nombreuses influences. Ces atouts sont répartis sur la totalité du territoire, tels que les musées (faïence, émaux, chasse, marine de Loire, pêcheurs, archéologique), les châteaux, les jardins, et les sites remarquables comme le Pont-Canal à Briare, l'écluse de Mantelot à Châtillon sur Loire, les canaux et la Loire.

Le Pays propose également d'autres sites et monuments de moindre renommée mais nécessitant la découverte.

Nature des investissements :

Travaux de restauration intérieure et extérieure et de mise en valeur des abords, paysagement, signalétique, éclairage, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 40% pour les communes et 55 % pour les EPCI.
- Seul l'aménagement des abords immédiats destinés à la mise en valeur et au fonctionnement des sites et monuments sont éligibles.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Restauration et mise en valeur des remparts, étude, paysagement	Commune de Bonny sur Loire	450 000	450 000	40	180 000

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement durable - Aménagement d'un territoire solidaire - Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel - La valorisation de la filière bois 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation d'un héritage culturel et patrimonial <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des paysages et valorisation des ressources patrimoniales - Attractivité du territoire - Promotion de la construction bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois confortés - Nombre de partenariats mis en place - Nombre d'artisans concernés

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural	16 667	30-45	5 000
2 - Mise en valeur des sites et des monuments	450 000	40-55	180 000
Total	466 667		185 000

AXE V

Adapter l'offre de services aux besoins de la population

Contexte

Selon les conclusions faites dans l'étude sur les services à la population, le niveau d'équipement du Pays du Giennois est en moyenne l'un des plus élevés de la région. Son avance par rapport aux autres territoires est significative.

Les services sont bien présents dans les chefs lieux de cantons, et même dans quelques petites communes. Toutefois, l'évolution allant plutôt dans le sens de la concentration de ces services au sein des villes, les élus craignent une perte de vitalité et d'activité dans les communes.

Malgré une offre variée en matière de centres de loisirs avec des prestations de qualité, de garde d'enfants, d'information et d'animation (crèche, halte-garderie, RAM, UTS, maison ouverte, espace d'échange pour les familles, ...) et un niveau d'équipement relativement satisfaisant pour les principaux pôles du Pays et pour les communes du canton de Gien, on constate que l'offre est déficitaire pour la garde d'enfants en matière de personnel et de structures (faiblesse du nombre d'assistantes maternelles, places limitées pour la crèche, forte sollicitation des haltes-garderies).

La présence de l'hôpital et de la polyclinique de Gien, de l'hôpital de Briare est indispensable pour l'avenir du Pays. L'insuffisance du nombre de médecins généralistes, de médecins spécialistes, d'infirmières, est renforcée par le non-remplacement de praticiens partis à la retraite en milieu rural. Face aux longs délais d'attentes mais aussi des refus par les médecins de patients situés hors communes, les élus du Pays, souhaitent améliorer l'offre de soins dans les zones rurales.

La vie socioculturelle et sportive est globalement satisfaisante avec une diversité d'activités proposées. Le tissu associatif est riche mais risque un essoufflement des bénévoles.

Concernant la problématique des transports/déplacements, on constate une faiblesse des moyens de transports sur le territoire. Des solutions sont à préconiser afin de rompre l'isolement des personnes à travers leurs différentes activités (marché, recherche d'emploi, accès aux soins, ...)

Face à l'insuffisance en matière d'équipements de services, de loisirs, de sport et d'accueil périscolaire, le Pays souhaite contribuer à l'amélioration de la vie socioculturelle et sportive.

La qualité de vie en milieu urbain et rural repose sur la possibilité offerte aux familles de bénéficier d'un emploi, de loisirs, de transports adaptés, de commerces et de services publics accessibles.

Objectifs

- Améliorer l'attractivité du territoire
- Assurer une qualité de vie par le développement des équipements et des structures
- Assurer une qualité de services en milieu rural équivalente à celle des villes, en ciblant en priorité des équipements de qualité
- Soutenir la santé et la mobilité en milieu rural

Action 8 : Organiser les services publics et associatifs

- 1 – Etude sur les services à la population
- 2 – Renforcement de l'offre de soins en milieu rural
- 3 – Aménagement et équipement de structures d'accueil pour enfants
- 4 – Soutien aux services de transport intra-pays

Action 9 : Développer les équipements sociaux, culturels, associatifs et sportifs

- 1 – Aménagement d'équipements socio-culturels
- 2 – Soutien au secteur associatif
- 3 – Aménagement de structures sportives

Objectif II	AXE V	Action 8
OFFRIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE	ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION	ORGANISER LES SERVICES PUBLICS ET ASSOCIATIFS
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité du territoire - Maintenir les habitants et attirer de nouvelles populations - Assurer une qualité de services ruraux équivalents à celle des villes - Maintenir les services nécessaires à la vie quotidienne - Soutenir le milieu associatif et communautaire en faveur de services à la population pour les jeunes et les personnes en difficultés - Faciliter le déplacement des personnes et l'accès aux services en favorisant l'émergence de solutions alternatives de transport 		
CONTENU		

1 – Etude sur les services à la population

L'offre de services à la population constitue l'un des aspects essentiels de la qualité de vie locale et de l'attractivité du Pays. Une étude sur les services à la population a été menée en 2006. Selon ses conclusions, elle a permis au Pays d'élaborer un projet et un schéma de services à la population afin de s'assurer du maintien et de l'amélioration de l'offre locale, et de créer de nouveaux services et infrastructures nécessaires aux besoins de la population.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Giennois

Modalités :

- Taux de subvention : 80%
- Respect du cahier des charges défini par la Région

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Etude sur les services à la population	Syndicat Mixte du Pays du Giennois	29 750	29 750	80	23 800

2 – Renforcement de l'offre de soins en milieu rural

L'offre globale est insuffisante : 19 communes sur 31 sont recensées sans services médicaux, avec une très faible densité de médecins généralistes. L'offre médicale est localisée dans 2 zones : l'une autour de Gien, Briare, Poilly lez Gien et Ouzouer sur Trézée et l'autre autour de Châtillon sur Loire, Bonny sur Loire et Beaulieu sur Loire. Cependant, certains secteurs sont qualifiés de zones « à surveiller » comme autour de Châtillon sur Loire, de Briare, de Bonny sur Loire et de Poilly lez Gien (selon le rapport URCAM de déc. 2005 « détermination des zones déficitaires en médecine générale »). Le Pays souhaite accompagner la création de maisons médicales, cabinets secondaires, maisons de garde et regroupements d'équipes pluridisciplinaires afin de maintenir une bonne couverture de services de santé et de soins sur l'ensemble de son territoire.

Nature des investissements :

Etude, acquisition de bâtiment, extension, construction, réhabilitation de bâtiment, acquisition de terrains, travaux d'aménagement intérieur, acquisition de mobilier et d'équipements, aménagement des abords immédiats, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 45% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage communale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE,
- Taux de subvention : 60% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Ces taux seront minorés de 15% dans le cas de construction ou d'extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.
- Pour les projets supérieurs à 300.000 €, un audit énergétique devra être réalisé (Il sera financé dans le cadre du dispositif contractuel ou pas succédant à la convention Région Centre – ADEME).
- les dossiers devront bien préciser l'association des professionnels de santé au projet et faire apparaître leurs conditions d'installation juridique (localisation du projet en fonction des zonages établis par l'URCAM, nature et durée du bail avec les Maîtres d'ouvrage).
- Les constructions, aménagements de locaux pourront être soutenus tout comme les extensions de locaux existants, s'il est démontré qu'une plus value est apportée au service. L'équipement de base pourra être aidé.
- Tout dossier relatif à la création ou au développement d'un service devra préciser la zone de couverture du service, les équipements « concurrentiels », l'accessibilité, la plus value sur le service rendu précédemment.
- L'opportunité des projets doit être appréciée au regard de l'étude globale sur les services (champ géographique élargi pour appréhender globalement l'offre de soins et les besoins, respect de la non distorsion de concurrence, accessibilité...).
- En ce qui concerne la création d'une maison médicale sur la commune de Bonny sur Loire, le projet devra prendre en compte dans le cadre d'une démarche globale d'organisation des soins de proximité, les besoins des secteurs environnants. Le maître d'ouvrage est invité à élargir le champ de l'étude à l'ensemble des acteurs professionnels de santé susceptibles d'être intéressés ou concernés par la mise en place de cette maison médicale.
- L'avis de l'URCAM sera sollicité.

OPERATIONS	MAITRES D'OUVRAGE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION REGIONALE
Création d'une maison médicale : acquisition de 2 immeubles, aménagement des locaux	Commune de BONNY/LOIRE	448 888 €	45 %	202 000 €
Création d'un établissement d'accueil temporaire pour jeunes autistes (pour mémoire)	-	-	-	-
TOTAL		448 888 €		202 000 €

3 - Aménagement et équipement de structures d'accueil pour enfants

La garde des enfants pose des difficultés, tant au niveau de la petite enfance (faiblesse du nombre d'assistantes maternelles, nombre de places limité pour la crèche de Gien...) qu'au niveau de l'enfance (offre « périscolaire » inégalement répartie, nombre de structures insuffisante...). Le Pays souhaite poursuivre son soutien à la création et à l'aménagement de structures d'accueil pour la petite enfance et pour l'enfance qu'il s'agisse d'enfants scolarisés (assistantes maternelles, haltes garderies, crèches) de périscolaires ou d'activités extrascolaires notamment dans le cadre des centres de loisirs.

Nature des investissements :

Etudes, travaux de construction, extension, réhabilitation, aménagement intérieur de locaux, aménagement des abords immédiats, paysagement, acquisition de véhicule, de jeux éducatifs et d'équipement spécifique, honoraires, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI, associations

Modalités :

- Taux de subvention : 45% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage communale et les associations si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE et pour les projets d'acquisition de matériel.
- Taux de subvention : 60% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE et pour les projets d'acquisition de véhicule et de matériel.
- Ces taux seront minorés de 15% dans le cas de construction ou d'extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.
- Pour les projets supérieurs à 300.000 €, un audit énergétique devra être réalisé. (Il sera financé à 70% dans le cadre du dispositif contractuel ou pas qui succédera à la convention Région Centre – ADEME).
- Les dossiers devront préciser les modalités de fonctionnement, les moyens en animation, les effectifs prévus et les catégories d'usagers bénéficiaires du service.
- L'ensemble des investissements proposés dans cette sous mesure devra être en adéquation avec les conclusions de l'étude sur les services.
- Une attention particulière devra être portée sur le caractère « modulable » des équipements structurants (intégration de l'évolution possible des usages dans les projets initiaux) et sur l'exemplarité de la qualité des constructions (promotion des démarches « Haute Qualité Environnementale »).
- Le remplacement de matériels pour des structures déjà existantes, les locaux purement scolaires ainsi que les acquisitions de véhicule pour le personnel animateur du réseau ne sont pas éligibles.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Mise en place d'un relais d'assistantes maternelles : acquisition d'un véhicule et de jeux éducatifs	Communauté des Communes Giennoises	30 000	20 000	60	12 000
Création de locaux périscolaires : construction, aménagement intérieur, mobilier, matériel, aménagement des abords immédiats, honoraires	Commune de Beaulieu sur Loire	160 000	160 000	45	72 000
Création de locaux périscolaires : construction, aménagement intérieur, mobilier, matériel, aménagement des abords immédiats, honoraires	Commune de Saint Gondon	130 000	130 000	45	58 500
Création de locaux périscolaires : construction, aménagement intérieur, mobilier, matériel, aménagement des abords immédiats, honoraires	Commune de Nevoy	183 334	183 334	45	82 500
TOTAL			493 334		225 000

4 – Soutien aux services de transport intra-pays

Seules les villes de Briare et de Gien sont desservies par le train. Les liaisons en bus sont peu nombreuses et peu fréquentes, mises à part les liaisons scolaires globalement satisfaisantes. Les communes limitrophes du Pays sont très enclavées, et plus particulièrement les communes localisées au Nord et à l'Est du territoire. Cette situation est pénalisante pour le recours aux différents services à la population, surtout pour les personnes âgées, les jeunes et les demandeurs d'emploi. Le Pays souhaite soutenir les actions en matière de déplacements et de transports.

Nature des investissements :

Etudes, acquisition et aménagement intérieur de véhicules de transport.

Maîtrise d'ouvrage : Privés, communes, EPCI**Modalités :**

- Taux de subvention : 25% pour les privés, 30% pour les communes et 45% pour les EPCI
- Coordination avec les professionnels concernés et les autorités compétentes.
- Subvention maximum : 10 000 € pour les privés.

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Aide à la mobilité des personnes et livraison à domicile	Acquisition et aménagement intérieur d'un véhicule	EURL le P'tit Marché à Nevoy	18 800	18 800	25	4 700

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement durable - Aménagement d'un territoire solidaire - Une meilleure répartition des services - L'emploi - L'organisation et la structuration d'une offre de services de proximité - Le maintien de la population et de services dans les bourgs - Prise en compte de l'environnement : promotion du HQE et valorisation du bois 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins des populations spécifiques en milieu rural - Amélioration des services à la population, notamment l'accueil et les activités de qualité pour les enfants - Maintien de la population dans les communes rurales <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la construction bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois confortés - Nombre d'emplois créés - Nombre de projets « petit enfance » soutenus - Nombre de services nouveaux créés - Nombre de bâtiments HQE et/ou avec une part bois significative

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1- Etude sur les Services à la Population	29 750	80	23 800
2 – Renforcement de l'offre de soins en milieu rural	448 888	30 - 45- 60	202 000
3 – Aménagement de structures d'accueil pour enfants	503 334	30 - 45 - 60	225 000
4 – Soutien aux services de transport intra-pays	18 800	25-30-45	4 700
TOTAL	1 000 772		455 500

Objectif II	AXE V	Action 9
OFFRIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF AVEC UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE	ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION	DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS SOCIAUX, CULTURELS, ASSOCIATIFS ET SPORTIFS
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité du territoire - Maintenir les habitants et attirer de nouvelles populations - Assurer une qualité de vie par le développement des équipements et des structures d'animation au sein des communes rurales - Renforcer et développer le lien social 		
MODALITES COMMUNES		
<ul style="list-style-type: none"> - Les investissements sont limités aux travaux de construction ou de réhabilitation proprement dits (l'aménagement des abords est éligible dans la mesure où il ne constitue pas l'essentiel de la dépense et ne doit pas représenter plus de 50% de la dépense subventionnable). Le mobilier est exclu sauf en cas de création. - Pour les opérations dont le coût est inférieur à 300 000 € et pour lesquelles l'audit n'est pas rendu obligatoire, les maîtres d'ouvrage sont incités à réfléchir sur la nécessité d'agir sur le bâtiment et ses performances et d'étudier l'utilisation d'énergies non indexées sur l'énergie fossile et à se poser la question du mode de production d'eau chaude solaire. - L'accessibilité des équipements aux personnes à mobilité réduite devra être pensée pour chaque projet. 		
CONTENU		

1 – Aménagement d'équipements socio-culturels

Dans le premier Contrat de Pays, trois équipements socio-culturels ont été subventionnés afin de renforcer les trois pôles urbains du Pays que sont Briare, Châtillon sur Loire et Gien. Le Pays semble être la bonne échelle pour contribuer à l'équilibre du territoire en équipements socio-culturels comme des **bibliothèques, salles de spectacle, musées, écoles de musique**. L'objectif est de soutenir ces équipements répondant aux besoins de la population et en tenant compte des structures existantes.

Nature des investissements :

Etudes, construction, réhabilitation, extension de bâtiment, acquisition de terrain et de bâtiment, aménagement intérieurs et extérieurs des locaux, mise aux normes, accès handicapés, équipement mobilier et technique spécifique (TIC), aménagements des abords immédiats, honoraires, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 45% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage communale si la part bois est significative (classe 2) ou démarche HQE.
- Taux de subvention : 60% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Ces taux seront minorés de 15% dans le cas de construction ou d'extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.

- Pour les projets supérieurs à 300.000 €, un audit énergétique devra être réalisé. (Il sera financé dans le cadre du dispositif contractuel ou pas succédant à la convention Région Centre – ADEME).
- L'avis de la Direction de la Culture du Conseil Régional est requis pour les projets de salles de spectacle.
- Présentation des résultats d'une étude scénographique et acoustique, si l'investissement est supérieur à 200.000 €H.T.
- Dépense plancher pour tous les dossiers : 20.000 €

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Réhabilitation et extension de la bibliothèque municipale : travaux d'aménagement intérieur, mise aux normes électriques, réfection de la toiture et des façades, accès handicapés, honoraires	Commune de Beaulieu sur Loire	62 222	62 222	45	28 000

2 – Soutien au secteur associatif

L'activité associative permet de maintenir une vie sociale dynamique dans les communes. Le Pays favorisera la mise à disposition des équipements nécessaires à l'expression de cette vie associative en soutenant notamment les travaux de constructions et d'aménagement de maisons des associations à vocation sportives, culturelles et de loisirs créatifs.

Nature des investissements :

Etudes, construction, réhabilitation, extension de bâtiment, acquisition de terrain et de bâtiment, aménagement intérieurs et extérieurs des locaux, mise aux normes, accès handicapés, équipement mobilier et technique (TIC), aménagement des abords immédiats, honoraires, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 35% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage communale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Taux de subvention : 50% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Ces taux seront minorés de 15% dans le cas de construction ou d'extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.
- Pour les projets supérieurs à 300.000 €, un audit énergétique devra être réalisé. (Il sera financé dans le cadre du dispositif contractuel ou pas succédant à la convention Région Centre – ADEME).
- Plafond de dépenses : 150.000 € pour les salles d'animation communales (salles des fêtes, foyers ruraux, salles polyvalentes).
- Dépense minimum pour tous les dossiers : 20.000 €
- Les projets d'aménagement et de construction de locaux devront être de qualité et intégrés dans le paysage.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Construction d'une maison des associations, aménagement intérieur, paysagement, équipement en mobilier, honoraires.	Commune de Nevoy	150 000	150 000	35	52 500

3 - Aménagement de structures sportives

a) Equipements sportifs

L'étude sur les services à la population a souligné une vie culturelle et sportive globalement satisfaisante avec une vie associative riche sur le Pays. Cependant, les équipements apparaissent comme vieillissants et peu adaptés aux nouvelles demandes (confort et capacité). Le nombre de licenciés des associations sportives est en augmentation. Le Pays souhaite moderniser les équipements sportifs existants mais également soutenir la création de nouveaux complexes.

Nature des investissements :

Etudes, construction, réhabilitation, extension, aménagements intérieurs et extérieurs des locaux, mise aux normes, accès handicapés, équipements sportifs, acquisition de mobilier, aménagement des abords immédiats, honoraires, ...

Coût : 3 424 573 €

Subvention : 1 543 600 €

Maîtrise d'ouvrage : Communes - EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 50% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage intercommunale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE.
- Taux de subvention : 35% pour les projets de construction ou d'extension en maîtrise d'ouvrage communale si la part bois est significative (classe 2) ou si démarche HQE avec une subvention maximum de 160 000 €.
- Ces taux seront minorés de 15% dans le cas de construction ou d'extension si la part bois (classe 2) ou si les normes HQE ne sont pas respectées.
- Dans un projet de réhabilitation, le taux maximum est appliqué.
- Pour les projets sportifs dont l'usage est orienté vers l'entraînement et la compétition (essentiellement utilisés par des clubs affiliés à une fédération), les projets de réhabilitation/mise aux normes seront éligibles au Contrat Régional de Pays uniquement pour des travaux obligatoires pour conserver ou augmenter leur homologation (dans tous les cas, les investissements prévus doivent concourir à une amélioration qualitative de l'équipement. Sont ainsi exclus les travaux d'entretien courant).
- Les projets de création d'équipements devront répondre aux normes en vigueur permettant leur homologation.
- Les projets dédiés à la pratique sportive et/ou de loisirs, ouverts à un large public (équipements sportifs traditionnels ou de loisirs ouverts au plus grand nombre) devront dans le cas de réhabilitation / mise aux normes concourir à une amélioration qualitative de l'équipement (exclus les travaux d'entretien courant). Les travaux d'aménagement connexes (éclairage, vestiaire, sanitaire, main courante...) ne sont éligibles que s'ils sont présentés dans le cadre d'un projet global de réhabilitation.
- Pour les projets supérieurs à 300.000 €, un audit énergétique devra être réalisé. (Il sera financé dans le cadre du dispositif contractuel ou pas succédant à la convention Région Centre – ADEME).
- Les dossiers devront faire apparaître les modes de fonctionnement et d'animation envisagés, les publics visés, les fréquentations attendues.
- Avis du service des sports du Conseil Régional demandé, dès l'APS.
- Le fonctionnement et les charges des projets intercommunaux sont ensuite gérés exclusivement par la structure intercommunale et ne sont pas rétrocédés à la commune.
- Les projets d'aménagement et de construction de locaux devront être de qualité et intégrés dans le paysage.

- Les projets de simple réparation et d'entretien ne sont pas éligibles, une plus-value significative doit être apportée à la structure existante.
- En amont du montage définitif du dossier, la Direction des Sports du Conseil régional devra être associée.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Création d'une aire sportive multi-activités à la Forcinerie : terrains de foot et BMX, aménagement d'un espace loisirs-détente, préparation de l'emplacement des terrains de tennis	Commune de Saint-Gondon	367 600	367 429	35	128 600
Construction d'une salle de tennis de table, aménagement intérieur, honoraires	Commune d'Ouzouer sur Trézée	300 000	300 000	35	105 000
Réhabilitation de la piste d'athlétisme, honoraires	Commune de Gien	710 700	457 144	35	160 000
Construction d'une salle multisports à St Gondon, travaux, équipements, missions annexes, honoraires	Communauté des communes Giennoises	700 000	700 000	50	350 000
Construction d'un dojo à Gien, aménagement intérieur, honoraires	Communauté des communes Giennoises	1 600 000	1 600 000	50	800 000
TOTAL			3 424 573		1 543 600

b) Espaces de loisirs et aires de jeux

L'un des enjeux en matière de création et de modernisation des équipements est de proposer des structures qui puissent répondre aux attentes multiples et variées des habitants. Le Pays souhaite soutenir le développement des espaces de loisirs et aires de jeux (boulodrome, skate park, parcours sportifs) dans les communes en milieu rural.

Nature des investissements :

Etudes, préparation du terrain, construction, réhabilitation, aménagement de bâtiments et de structures légères, aménagement paysager, arrosage automatique, éclairage et électricité, achat de mobilier et d'équipements, blocs sanitaires, aménagement d'aires de jeux, ...

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités : Taux de subvention : 30% pour les communes - 45% pour les EPCI

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Aménagement d'un espace de loisirs entre les Ponts "Legendre" et "aux Soeurs" : paysagement, création d'aires de jeux, bloc sanitaire, mobilier urbain, honoraires	Commune de Bonny sur Loire	100 000	100 000	30	30 000

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement durable - Aménagement d'un territoire solidaire - Une meilleure répartition des services - L'emploi - L'organisation et la structuration d'une offre de services de proximité - Le maintien de la population et de services dans les bourgs - Prise en compte de l'environnement : promotion du HQE et valorisation du bois 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des services à la population - Maintien de la population dans les communes rurales - Développement du lien social <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la construction bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois confortés - Nombre d'emplois créés - Nombre de projets « jeunesse/loisirs » soutenus - Nombre de services nouveaux créés - Nombre d'associations concernées - Nombre de bâtiments HQE et/ou avec une part bois significative

FINANCEMENT REGIONAL SOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Aménagement d'équipements socio-culturels	62 222	30 - 45 - 60	28 000
2 - Soutien au secteur associatif	150 000	20 - 35 - 50	52 500
3 - Aménagement de structures sportives			
a) Equipements sportifs	3 424 573	20 - 35 - 50	1 543 600
b) Espaces de loisirs et aires de jeux	100 000	30	30 000
TOTAL	3 736 795		1 654 100

AXE VI

Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles

Contexte

Le Pays du Giennois est caractérisé par un milieu naturel riche mais fragile. Le paysage se répartit en 6 zones qui se succèdent d'Ouest en Est :

- la Sologne ou le Pays des étangs et des territoires agricoles isolés par la forêt,
- le Berry ou la terre des bocages,
- le Val de Loire, soit un paysage ouvert de cultures et de prairies encore inondables,
- les derniers boisements de la forêt d'Orléans,
- le plateau de Gien,

- la Puisaye qui comprend une zone de bocage avec des friches humides et des bois, ainsi qu'une zone de forêt avec des grands étangs, des prés bocagers et quelques friches.

Ce patrimoine naturel se caractérise également par :

- de nombreux cours d'eau, rivières canaux et étangs, se répartissent sur 2 bassins versants,
- de grandes richesses botaniques qui constituent un milieu d'une exceptionnelle qualité,
- de nombreuses ZNIEFF, une ZICO et 2 espaces naturels qui bénéficient d'un arrêté préfectoral de conservation du biotope.

La Loire scinde le Pays en deux et constitue au même titre que les canaux, et les infrastructures qui s'y rattachent, un élément important du patrimoine touristique Giennois. Ce sont des atouts naturels et bâtis qui restent à ce jour encore insuffisamment mis en valeur. Leur valorisation est une priorité pour les élus du Pays.

Dans le domaine de la gestion des déchets, il faut souligner que toutes les communes du Pays se sont déjà engagées dans la collecte sélective des déchets et presque toutes disposent d'un réseau de traitement et d'assainissement de l'eau, conformément à la réglementation en vigueur.

L'objectif des élus est de préserver un environnement de qualité, en mettant en place des programmes préventifs et curatifs destinés à limiter les pollutions et à préserver le cadre naturel, en s'inscrivant dans une véritable démarche de développement durable.

Objectifs

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel lié à l'eau
- Favoriser la découverte du patrimoine fluvial et nautique
- Contribuer à la protection de l'environnement et à la prévention des pollutions
- Gérer qualitativement l'environnement et valoriser l'espace rural

Aucune action n'est présentée dans cet axe.

OBJECTIF III

Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays

Contexte

Le Pays du Giennois dispose d'une histoire ancienne et riche avec des sites nombreux et diversifiés : patrimoine naturel, monumental, culturel, historique, industriel et gastronomique. Ces atouts sont répartis sur la presque totalité du Pays.

Le territoire présente un fort potentiel touristique grâce à la proximité de l'Ile de France et à la desserte de l'autoroute A 77.

Le Pays est propice au développement des activités de randonnées pédestres et cyclotouristiques, intégrant les particularités locales par le choix de thèmes fédérateurs. L'axe ligérien, la présence des canaux et de la forêt sont à utiliser comme vecteurs de communication entre le Pays du Giennois et les pays voisins. Des thématiques « eau » et « arbre », déclinées sur des territoires proches, peuvent être structurantes autour des sites majeurs.

Il s'agit, pour développer un véritable tourisme dans le Pays, de mettre en place une politique harmonieuse et de coordonner la création et le développement de circuits et d'aménagements touristique valorisant et liant ses atouts.

La politique touristique du Pays doit obligatoirement prendre en compte le volet communication et développer, en collaboration avec les prestataires et les institutionnels, des outils pour faire connaître l'intérêt global du territoire.

Renforcer l'identité du Pays du Giennois et la promouvoir apparaît nécessaire pour atteindre ses divers objectifs de développement.

AXE VII : Développer les relations avec l'extérieur

Action 10 : Améliorer l'attractivité touristique du territoire

AXE VIII : Développer les supports et les outils de communication

AXE VII

Développer les relations avec l'extérieur

Contexte

Le Pays du Giennois est traversé par la Loire, par le Canal de Briare et par le Canal Latéral à la Loire. Cette position privilégiée doit permettre de bénéficier de la dynamique et des retombées économiques de l'exploitation touristique de ces sites.

Le territoire est propice au développement des activités de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques. Des itinéraires pédestres sont balisés, entretenus et répertoriés dans des documents cantonaux, réalisés par le Comité Départemental du Tourisme du Loiret. Le projet « Loire à vélo » permettra de relier le territoire avec les Pays voisins de la Région Centre et de la Région Bourgogne.

Certaines actions conjointes pourraient concerner non seulement la mise en réseau de ces sites mais également leur mise en valeur avec les territoires voisins comme le Pays Gâtinais, l'Agglomération Montargoise, mais aussi les Pays situés dans le Cher, l'Yonne et la Nièvre.

Le Pays souhaite aussi engager des actions de développement touristiques structurantes à l'échelle du territoire en s'appuyant sur ses atouts. Cette volonté se traduit notamment par un projet de valorisation de randonnées pédestres et cyclotouristiques autour de la découverte du patrimoine local.

Les circuits de randonnées et itinéraires touristiques ne suffisent pas pour attirer les touristes. Si la fréquentation de l'activité de loisirs dans le domaine fluvial est restée stable jusqu'en 2005, la tendance est plutôt à l'augmentation. Les bateaux de promenade et ceux destinés à la location rencontrent un franc succès. Il convient de mettre en place et d'améliorer différents équipements portuaires et liés aux canaux.

Objectifs

- Créer une image attractive en jouant sur les multiples facettes des potentiels touristiques
- Sauvegarder et renforcer le patrimoine du Giennois
- Optimiser et soutenir le tourisme fluvial
- Maintenir et créer des partenariats

Action 10 : Améliorer l'attractivité touristique du territoire

- 1 – Développement des itinéraires pédestres et cyclotouristiques
- 2 – Modernisation des équipements portuaires et liés aux canaux des Ports de Briare

Objectif III	AXE VII	Action 10
DYNAMISER ET PROMOUVOIR L'IDENTITE DU PAYS	DEVELOPPER LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR	AMELIORER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attrait touristique du Pays - Améliorer l'attractivité du territoire - Améliorer la connaissance du territoire pour attirer la clientèle touristique - Allonger la durée des séjours touristiques sur le Pays 		
CONTENU		

Destinations phares pour les touristes, les sites de Gien, du Pont Canal et du Bassin de Mantelots représentent des nœuds de passage incontournables du Pays au travers des croisières fluviales, des itinéraires pédestres ou cyclistes. L'objectif est d'offrir aux habitants, aux visiteurs ou aux touristes des lieux d'accueil, de détente, de découverte de qualité. En appui au projet régional « Loire à Vélo » et au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées), une structuration des itinéraires touristiques est organisée reliant les grands itinéraires à des réseaux secondaires.

Ces itinéraires permettront de découvrir l'ensemble des richesses du Pays et de s'ouvrir, dans la mesure du possible, aux territoires voisins : Pays Gâtinais et Pays de la Région Bourgogne.

1 – Développement des itinéraires touristiques pédestres et cyclotouristiques

Le développement des itinéraires favorisera l'attractivité touristique et résidentielle du Pays en lien avec la « Loire à Vélo », le canal de Briare, le canal d'Orléans,... Il s'agira de réaliser les aménagements nécessaires (balisage, mobilier,...), de cartographier les circuits proposés, d'élaborer des supports de communication, et une signalétique commune, ...

a) Itinéraires pédestres

Nature des investissements :

Aménagements des itinéraires, balisage, achat de passerelle ou de petit pont, ...

Maîtrise d'ouvrage : Associations, Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 40% en maîtrise d'ouvrage intercommunale et 25 % en maîtrise d'ouvrage communale et associative.
- La subvention sera individualisée par projet.
- Le montant des investissements sera en TTC pour les projets portés par le syndicat de Pays.
- Les maîtres d'ouvrage devront s'assurer que les sentiers sont fonctionnels et référencés par le Plan départemental des itinéraires de randonnée (PDIPR).

OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Achat d'une passerelle en pin pour le sentier "le gué des loups" à Bonny/L., modification structurelle de la passerelle du "Baraban" à Briare, installation	Syndicat pour l'Aménagement des Bords de la Loire	112 500	112 500	40	45 000
Acquisition d'un pont en bois sur la rivière "Notre heure" à Poilly lez Gien dans le cadre de circuits de randonnées pédestres	Commune de Poilly Lez Gien	40 000	40 000	25	10 000
			152 500		55 000

b) Itinéraires cyclables

Nature des investissements :

Editions de documents, signalétique, carte touristique murale,

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Giennois

Modalités :

- Taux de subvention : 60%, individualisée par projet.
- Maîtrise d'ouvrage : uniquement le syndicat de Pays.
- Le montant des investissements sera en TTC.
- L'étude sera subventionnée sous réserve que l'étude départementale sur laquelle ce document s'appuie, réponde aux préoccupations régionales en matière de cyclotourisme (Schéma régional des véloroutes et des voies vertes, Loire à vélo). Si tel n'était pas le cas, la Région se réservera le droit de solliciter le Pays pour la réalisation par un tiers qualifié d'une étude régionale « Pays à vélo » (étude de clientèle, choix technique des itinéraires, définition des aménagements des infrastructures et aménagements connexes, signalétique, outils de promotion des circuits et animation des acteurs touristiques).
- La Direction du Tourisme sera consultée pour avis sur ce dossier.

OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Création d'un document proposant des itinéraires cyclo-touristiques à l'échelle du Pays	Syndicat Mixte du Pays du Giennois	18 000	17 167	60	10 300

2 – Modernisation des équipements portuaires liés aux canaux des ports de Briare

L'objectif est de renforcer le lien fluvial grâce à la modernisation des différents équipements portuaires et liés aux canaux. Une étude de programmation des équipements portuaires a été réalisée en partenariat avec V.N.F., le Conseil Général du Loiret et la ville de Briare. L'objectif étant de faire de Briare le premier port de plaisance de France (150 anneaux label H.Q.E.) tout en améliorant la qualité des services, l'environnement, et en favorisant la découverte du foncier sur cet axe. Les travaux prévus dans l'étude concernent le port et les quais situés en centre ville mais également la requalification du port du Pont canal. En fonction de leurs compétences, quatre maîtres d'ouvrage vont réaliser ces travaux d'aménagement : VNF (études et travaux sur les quais), CCI 45 (aménagement sur le plan d'eau des « Prés Gris » et concession), Conseil Général 45 (études et travaux sur les quais) et ville de Briare (aux abords des ports et des quais : paysagement, accès piétonnier, bornes et aménagement d'une base d'accueil et de location). Seuls les travaux de la ville de Briare sont présentés au titre du Contrat Régional de Pays.

Nature des investissements :

Traitement paysager, requalification des terre-pleins, cheminement piétonnier, mobilier urbain, aménagement de jetées (estacades), achat et installation de bornes eau et électricité, passerelles, signalisation, aménagement de la base d'accueil et de loisirs.

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI

Modalités :

- Taux de subvention : 40% pour les communes - 55% pour les EPCI
- Il conviendra toutefois de s'assurer que l'opération de la commune de Briare (voirie et réseaux divers, éclairage, mobilier urbain, cheminement) ne recoupe pas certains postes de dépenses de l'opération menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret pour laquelle la Région s'est déjà engagée à subventionner un certain nombre d'investissements : création d'un pôle d'accueil des touristes et de la Capitainerie, aménagement d'un parc de stockage de bateaux à sec et d'une base de location de house-boats aux Prés-Gris, à proximité du port de plaisance de Briare.
- La Direction du Tourisme du Conseil régional sera consultée sur ce dossier.

OPERATION	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
Modernisation et développement des installations portuaires et liés aux canaux à Briare	Commune de Briare	262 500	262 500	40	105 000

Priorités régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement économique - Le développement de l'emploi - Prise en compte de l'environnement - Renforcement des activités sportives et de loisirs 	<p>Retombées sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et/ou création d'emplois - Création / renforcement d'activités économiques <p>Impact social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des modes d'accueil et de l'accessibilité <p>Conséquence sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des ressources locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois confortés - Nombre d'emplois créés - Nombre de projets aidés - Nombre de projets aidés lié à l'eau

FINANCEMENT REGIONALSOLLICITE			
OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
1 - Développement des itinéraires touristiques pédestres et cyclotouristiques	169 667	25 - 40 - 60	65 300
2 - Modernisation des équipements portuaires et liés aux canaux des ports de Briare	262 500	40	105 000
Total	432 167		170 300

AXE VIII

Développer les supports et les outils de communication

Contexte

Le Pays du Giennois dispose de 5 points d'accueil permanents, tous classés en Office de Tourisme : Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Briare, Châtillon sur Loire et Gien. Il n'existe pas encore sur le Pays de véritable office de pôle qui soit à la fois un lieu d'information et d'animation.

Une mise en réseau des informations ainsi qu'une coordination des actions sont absolument nécessaire pour renforcer la notoriété touristique du Pays du Giennois. Cela permettra de l'identifier comme une destination de qualité et de véhiculer une image attractive et accueillante. Pour ce faire, le Pays souhaite continuer à valoriser son territoire grâce à la mise en place de documents touristiques et grâce à la création d'un site internet.

Il est également proposé que le Syndicat Mixte du Pays du Giennois serve de plate-forme relais pour l'information et la sensibilisation.

Objectifs

- Développer en cohérence avec l'identité du territoire une politique de communication adaptée aux besoins locaux et touristiques
- Mettre en réseau, mutualiser et dynamiser les moyens techniques et humains existants
- Intégrer les TIC à la promotion touristique du Pays
- Optimiser l'attrait et l'accueil touristique
- Maintenir et créer des partenariats

Aucune action n'est présentée dans cet axe.

ANNEXE
Présentation des projets selon les enveloppes

Projet	Enveloppe Initiale 2007-2008	Enveloppe de performance 2009-2010
CANTON DE GIEN		
Maître d'ouvrage : Communauté des Communes Giennoises		
Création d'un incubateur à Gien	3 000	
Aménagement de la zone de la Bosserie à Gien	571 000	360 500
Construction d'un dojo à Gien	800 000	
Construction d'une salle multisports à St Gondon	350 000	
Mise en place d'un relais d'assistance maternelle	12 000	
TOTAL	1 736 100	360 500
Maître d'ouvrage : Commune de Coullons		
Aménagement d'une aire de loisirs au lieu dit "terrain des américains"	17 000	
TOTAL	17 000	0
Maître d'ouvrage : Ville de Gien		
Restauration de la maison des Alix à Gien		33 000
Réinstallation de la grange Bourgouin		33 000
Réhabilitation d'une piste d'athlétisme au stade municipal	160 000	
TOTAL	160 000	66 000
Maître d'ouvrage : Commune de Nevoy		
Construction d'une maison des associations à Nevoy	52 500	
Création de locaux périscolaire	82 500	
TOTAL	135 000	0
Maître d'ouvrage : Commune de Poilly-lez-Gien		
Petit pont de bois sur la Notre-Heure	10 000	
Aménagement Place de la Guinchère	22 500	
TOTAL	32 500	0
Maître d'ouvrage : Commune de Saint Brisson-sur-Loire		
Mise en valeur du patrimoine de St Brisson/Loire	5 000	13 000
TOTAL	5 000	13 000
Maître d'ouvrage : Commune de Saint Gondon		
Création d'une aire de loisirs multi-activité à la Forcinerie (entrée ouest de St Gondon)	128 600	
Création de locaux pour l'accueil péri scolaire	58 500	
TOTAL	187 100	0
CANTON DE BRIARE		
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du canton de Briare		
Aménagement ZA "les Terres du Marchais Barnault" à Briare	571 000	51 000
TOTAL	571 000	51 000
Maître d'ouvrage : Commune d'Adon		
Création d'un jardin public	9 400	
TOTAL	9 400	0

Projet	Enveloppe Initiale 2007-2008	Enveloppe de performance 2009-2010
Maître d'ouvrage : Commune de Bonny-sur-Loire		
Réhabilitation des remparts à Bonny-sur-Loire	180 000	
Mise en valeur des îles de Bonny en bord de Loire entre le pont et le hameau "Les Loups"	9 000	
Réhabiliter le camping et aménager une aire pour camping cars	60 000	
Entrée de bourg	22 500	
Aménagement d'un espace de loisirs entre les ponts « Legendre » et « aux sœurs »	30 000	
Création d'une maison médicale	202 000	
TOTAL	503 500	0
Maître d'ouvrage : Commune de Briare		
Modernisation et développement des installations du Port de Plaisance de Briare	105 000	
TOTAL	105 000	0
Maître d'ouvrage : Commune de Faverelles		
Entrée de bourg	22 500	
TOTAL	22 500	0
Maître d'ouvrage : Commune de La Bussière		
Mise en valeur de l'entrée de bourg - Rue de Briare	22 500	
TOTAL	22 500	0
Maître d'ouvrage : Commune d'Ouzouer-sur-Trézée		
Entrée de bourg	10 800	
Création d'un jardin public	26 400	
Construction d'une salle de tennis de table	105 000	
TOTAL	142 200	0
Maître d'ouvrage : Commune de Thou		
Mise en valeur de l'entrée de bourg RD 965	22 500	
TOTAL	22 500	0
CANTON DE CHATILLON-SUR-LOIRE		
Maître d'ouvrage : Commune de Beaulieu-sur-Loire		
Création de locaux pour l'accueil péri scolaire	72 000	
Réhabilitation et extension de la bibliothèque municipale	28 000	
TOTAL	100 000	0
Maître d'ouvrage : Commune de Châtillon-sur-Loire		
Aménagement du Champ de foire	87 000	
TOTAL	87 000	0
AUTRES MAITRISE D'OUVRAGE		
Maître d'ouvrage : Communes du Pays		
Fonds entrées de bourg et centre bourg	137 000	50 000
TOTAL	137 000	50 000

Projet	Enveloppe Initiale 2007-2008	Enveloppe de performance 2009-2010
Maître d'ouvrage : SMPG		
Mise en place d'1 ORAC - Investissements		225 000
Mise en place d'1 ORAC - Etude	16 000	
Développement de 3 PMS - animation	1 000	1 000
Développer des itinéraires touristiques pédestres et cyclos	10 300	52 700
Créer un portail internet « Pays du Giennois »	9 600	
Développer la communication du Pays	11 400	30 000
Elaborer un projet et un schéma de services à la population	23 800	
TOTAL	72 100	308 700
Maître d'ouvrage : Associations, privés...		
Aide à la mobilité et livraison à domicile – Epicerie de Nevoy	4 700	
Construction atelier cuisine – ESAT « les Iris »	275 000	
Acquisition et réhabilitation de 2 passerelles utilisées dans le cadre de circuits de randonnées pédestres – SABL	45 000	
Agrandissement du musée – Musée des 2 marines	55 500	
Accueil et accès des handicapés – OTSI de Briare	9 000	
Création d'1 espace de découverte faune et flore – Association des chasseurs de Beaulieu/L.	19 000	
Activités socio-éducatives et aide à la mobilité – Association « G-fai »	17 500	
Développement de 3 PMS – Entreprises	12 000	7 800
Achat de matériel en commun – CUMA	157 000	30 000
Soutien à la filière élevage – exploitations agricoles	33 000	20 000
Diversification des exploitations – exploitations agricoles	30 000	
Sécurisation environnementale - exploitations agricoles	30 000	
TOTAL	657 700	57 800
Enveloppe fongible	65 000	10 000
TOTAL GENERAL	4 820 000	917 000
ENVELOPPE ALLOUEE	5 737 000	